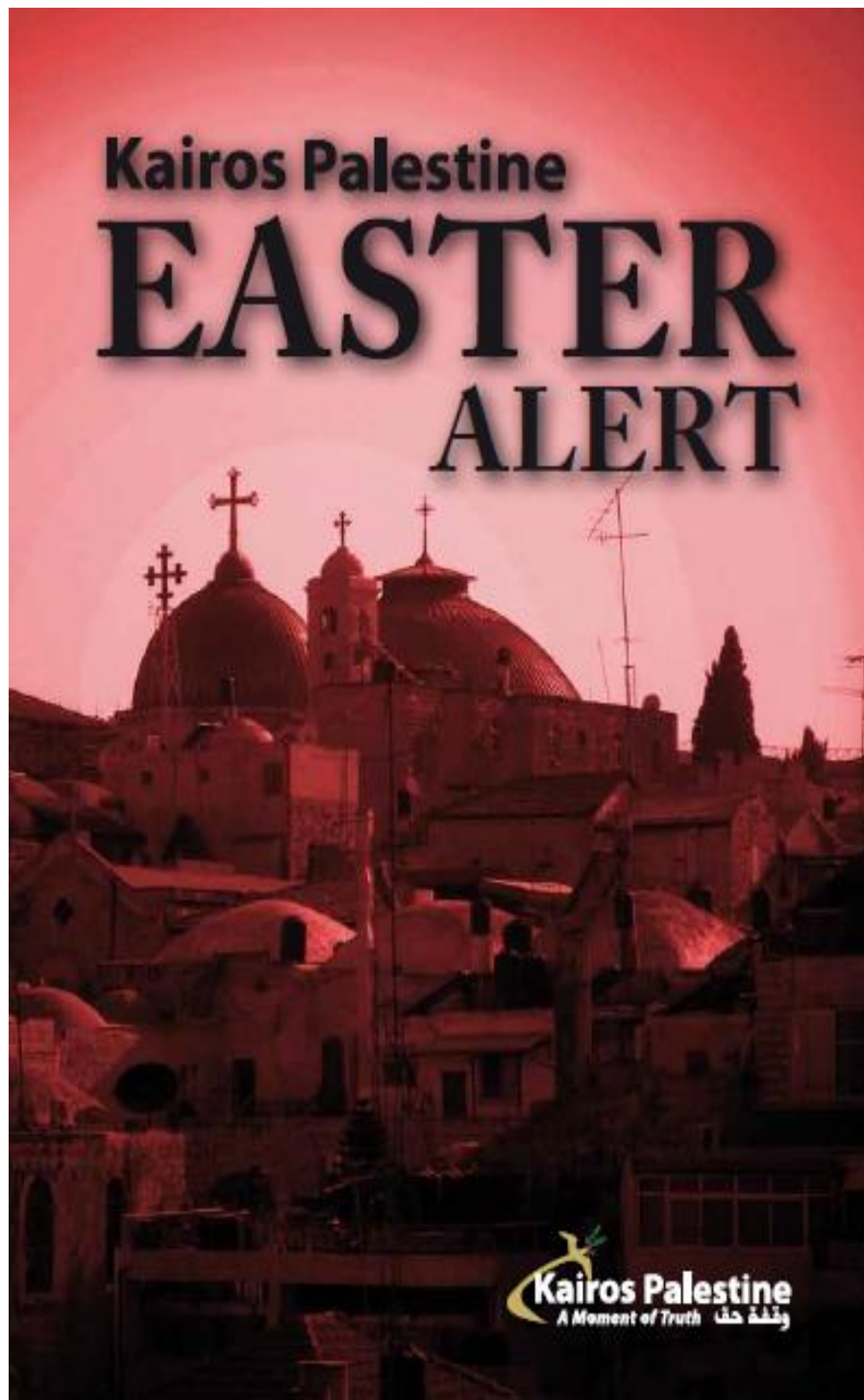


KAIROS PALESTINE - PÂQUES 2014

CRI D'ALARME



KAIROS PALESTINE

PÂQUES 2014

CRI D'ALARME

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction Rifat Odeh Kassis. | 7 |
| Lettre du Patriarche Théophilos III Patriarche de Jérusalem. | 11 |
| Le Cri d'Alarme pascal de Kairos : Une réflexion. Hind Houry. | 12 |
| Les Palestiniens à Jérusalem : une question de liberté et de justice. Coalition civile pour les Droits des Palestiniens à Jérusalem. | 15 |
| Le droit de résidence à Jérusalem : Un outil pour un déplacement de population silencieux. Les Palestiniens de Jérusalem sont traités comme des immigrés dans leur propre ville Société de St Yves. | 22 |
| Vivre dans l'espérance dans une situation sans espoir. Évêque Dr Munib Younan. | 25 |
| Jérusalem, la porte du ciel Centre de Recherches sur la Terre – Société d'Études arabes. | 26 |
| Déclaration sur la démolition d'une propriété du Patriarcat de Jérusalem par les Israéliens. Patriarche Fouad Twal. | 31 |
| La Situation des Écoles privées (libres) à Jérusalem-Est. Interview du Dr Suleiman Rabadi, École des Frères, à Jérusalem. | 32 |
| La situation des écoles municipales à Jérusalem-Est. La situation concrète de l'enseignement dans la Jérusalem occupée, un combat pour une résilience et une présence. Dima Samman. | 35 |
| Citations de Sa Béatitudo Théophilos III, Patriarche de Jérusalem. | 40 |
| Pâques : 14 stations du Chemin de Croix. Yusef Daher. | 42 |
| Cérémonie d'un miracle. Dr John Tleel. | 44 |
| Kairos Palestine - Un moment de vérité. | 46 |
| Recommandations pour l'avenir. | 47 |

Jérusalem est la base de notre vision et de toute notre vie. Elle est la ville à laquelle Dieu a donné une importance particulière dans l'histoire de l'humanité. Elle est la ville vers laquelle tous les peuples s'acheminent et où ils se rencontrent dans l'amitié et l'amour en présence du Dieu un et unique, selon la vision du prophète Isaïe : *“Il arrivera dans la suite des temps que la montagne de la maison de Dieu sera établie en tête des montagnes et s'élèvera au-dessus des collines. Alors toutes les nations afflueront vers elle.... Il jugera entre les nations, il sera l'arbitre de peuples nombreux. Ils briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes. On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre”* (Is 2, 2-5). C'est sur cette vision prophétique et sur la légitimité internationale concernant l'ensemble de Jérusalem – habitée aujourd'hui par deux peuples et trois religions - que doit se fonder toute solution politique. C'est le premier point à traiter dans les pourparlers, car la reconnaissance de sa sainteté et de sa vocation sera une source d'inspiration pour la résolution de l'ensemble du problème, qui relève de la confiance mutuelle et de la capacité à construire une “nouvelle terre” sur cette terre de Dieu.

Document Kairos-Palestine, chapitre 9,5

Introduction.

Jésus prit les douze disciples à part et leur dit: "Écoutez, nous allons à Jérusalem où tout ce qui a été prédit par les prophètes au sujet du Fils de l'Homme va se réaliser". Alors les disciples de Jésus lui amenèrent un ânon, ils jetèrent sur lui leurs capes, et ils le firent monter. La nouvelle de son arrivée se répandit dans la ville, et la foule afflua sur la route pour le voir.

Pour moi – comme pour la plupart des Palestiniens, musulmans comme chrétiens – Jérusalem est la ville que nous aimons le plus et que nous visitons le moins. Alors jeune garçon, je me souviens de ma visite à Jérusalem avec mon père, par la vieille route – voyage qui dura des heures à cause du " no-man's land " qui nous interdisait un accès direct à la ville divisée. En dépit des obstacles qui existaient déjà alors, je me souviens de cette visite à Jérusalem comme d'un événement profondément heureux. Cela voulait dire manger des bonbons que nous ne pouvions pas trouver dans notre village, et visiter les lieux saints dont nous avons seulement entendu parler à l'école ou à l'église. Ou encore cela signifiait d'aller chez le médecin, car la plupart des docteurs résidaient à Jérusalem, en ce temps-là. En tout cas, ma relation affective avec la ville est forte.

Lorsque la Première Intifada éclata, en 1987, Jérusalem fut fermée à ceux qui habitaient la Cisjordanie, et nous devions demander un permis spécial pour entrer dans la ville. Légalement, la visite de Jérusalem devint impossible pour moi. Puisque j'avais été un prisonnier politique, j'étais fiché sur une sorte de liste noire administrative, et les autorités israéliennes m'ont refusé tout permis. Depuis 2002, je ne suis plus retourné à Jérusalem. Mon fils Dafer, âgé de 29 ans, n'a absolument jamais pu y aller, alors qu'il a fait par ailleurs presque la moitié du tour du monde. Être interdit de Jérusalem représente un grand manque émotionnel et psychologique pour moi et pour ma famille.

Pour les chrétiens palestiniens, Jérusalem se distingue non seulement par sa richesse symbolique, mais aussi par les tensions qu'elle symbolise. Avant tout, bien que Jérusalem ait un caractère sacré pour tous les chrétiens du monde – elle est le lieu de la crucifixion et de la résurrection de Jésus, le lieu de naissance de la communauté chrétienne même, le lieu des premières Églises, et un site historique de pèlerinage – elle est aussi, à bien des titres notre ville, pour nous Palestiniens. Elle est notre capitale politique, et a été traditionnellement un centre économique, touristique, ainsi que pour les services de santé et pour l'enseignement. En ce sens, donc, ma relation, à Jérusalem est double, en tant que chrétien palestinien: c'est pour moi, à la fois, un lieu sacré où tout le monde vient prier et rejoindre les lieux saints, et aussi la capitale de mon pays, la Palestine – même si la puissance occupante ne la reconnaît pas comme telle. Encore bien davantage, même, Jérusalem est le lieu sacré universel où je ne peux pas pratiquer ma foi, et ma capitale où je ne peux pas me rendre.

Jérusalem est aussi le centre névralgique de la lutte des Palestiniens : l'endroit où notre combat a commencé, et où il doit prendre fin. Sa signification est symbolique, à la fois religieuse et politique, pour les Palestiniens comme pour les Israéliens.

Selon le Droit international, Jérusalem-Est est un territoire occupé, comme le sont aussi les zones de Cisjordanie qu'Israël a unilatéralement annexées au district de Jérusalem.

La Quatrième Convention de Genève de 1949, et la Réglementation de La Haye de 1957 interdisent à la puissance occupante de changer le mode de vie des citoyens occupés. De la sorte, elles interdisent aux membres de la puissance occupante de s'établir dans les territoires occupés. Cela signifie que les mesures prises par Israël, dans le passé comme aujourd'hui, constituent de flagrantes violations du droit international. Ces violations sont elles-mêmes nombreuses et continuelles : expropriation historique (depuis 1967 et ces jours-ci encore) de propriétés privées palestiniennes, permettant l'établissement de colonies israéliennes illégales (considérées comme "de voisinage" dans le discours interne des Israéliens), et la démolition de maisons palestiniennes, rendant beaucoup de gens sans abri, ainsi qu'une politique discriminatoire d'autorisation de logement ; politique de "déplacement silencieux" menée par Israël qui résilie le droit de résidence pour les habitants de Jérusalem-Est qui ont déménagé hors des limites de la municipalité, ou pour d'autres multiples raisons.

Israël ne se limite pas à essayer de trouver sa place à Jérusalem. Bien davantage, il essaie d'accaparer Jérusalem (à la fois au niveau de la vie quotidienne, et au niveau des lieux considérés comme saints pour le monde entier), et d'exclure de la ville les chrétiens et les musulmans palestiniens. Pour nous, Palestiniens, Jérusalem est une ville pour les trois religions réunies : chrétiens, musulmans et juifs. Sa sacralité ne doit pas être étouffée, et ses symboles les plus saints – tels que la mosquée Al-Aqsa pour les musulmans, l'Église du Saint Sépulcre pour les chrétiens, et le Mur des Lamentations pour les juifs – méritent tous leur place dans cette ville universelle. Toute initiative pour les accaparer revient à vouloir monopoliser cette universalité, et c'est ce à quoi nous devons tous résister.

Dans "Un moment de vérité", le document Kairos-Palestine, nous présentons Jérusalem à la fois dans une perspective spécifiquement chrétienne palestinienne, et dans une perspective humaine universelle. Nous affirmons très clairement que Jérusalem est une ville occupée ; que l'occupation de Jérusalem est un péché contre Dieu et contre l'humanité, et qu'elle constitue une offense à la volonté divine comme à la communauté internationale. Nous insistons aussi pour que Jérusalem devienne un lieu et un modèle de réconciliation, et non le lieu et la cause de notre conflit, comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, nous croyons que le problème de Jérusalem doit devenir le commencement de notre réconciliation, et ne doit absolument pas être rangé dans ce que l'on appelle les "questions finales", dans le calendrier des négociations. La résolution du conflit à propos de Jérusalem constituera d'abord comme un modèle de référence pour les deux nations permettant de résoudre d'autres conflits entre elles. Cela favorisera aussi la croissance et le développement d'une juste paix dans notre région.

Quoi qu'il en soit, les Palestiniens doivent avoir le droit d'exercer leur souveraineté à Jérusalem-Est. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que l'avenir de Jérusalem déterminera l'avenir du conflit lui-même. Et quoi qu'il en soit, comme le souligne le Document Kairos, j'espère que la véritable nature de Jérusalem – universelle, sainte, et inclusive - sera honorée de la façon dont nous nous y prenons. Jérusalem a beaucoup à nous apprendre.

Dans ce cri d'alarme pascal, nous avons choisi d'attirer l'attention surtout sur Jérusalem et ses habitants : leur réalité, leur situation désespérée, leurs droits. Nous avons pris contact avec des organismes de la société civile, qui travaillent à Jérusalem, comme avec des théologiens qui ont réfléchi à leur attachement à la ville. Nous espérons et prions pour que, au cours de cette Semaine-Sainte, tous les chrétiens du monde tournent leurs regards vers Jérusalem et ses habitants, qu'ils leur fassent une place dans leurs

prières, et qu'ils travaillent à ouvrir les yeux, les cœurs et les esprits de ceux qui nous occupent. En d'autres termes, nous sommes invités à travailler à faire disparaître le fardeau de l'oppression et de l'occupation, en donnant à Jérusalem l'occasion de réunir tous les croyants en paix et avec justice.

Sœurs et frères, nous comptons sur vous. Avec ce cri d'alarme pascal, nous demandons votre aide pour changer le cours des événements en vous engageant dans ces diverses tâches :

1. Veuillez diffuser et étudier documents et matériaux de réflexion théologique dans vos propres communautés ecclésiales afin de les informer et de les former au sujet de la situation de vos frères et sœurs palestiniens vivant sous l'occupation israélienne.
2. Veuillez partager ce cri d'alarme pascal avec les Églises locales et les diocèse de votre pays.
3. Veuillez envoyer des lettres de solidarité et en faveur de la justice en Palestine-Israël auprès de l'ambassade israélienne de votre propre pays.
Pour plus de renseignements, voir www.allembassies.com/israeli_embassies.htm
4. S'il vous plaît, venez et voyez. Nous nous engageons à partager la vérité de notre réalité avec vous, en vous recevant comme des pèlerins qui viennent pour prier, et qui apportent un message de paix, d'amour et de réconciliation. Vous connaîtrez les choses, et les gens de ce pays, Palestiniens comme Israéliens. (Document Kairos 6,2)
5. Veuillez nous tenir au courant sur la manière dont vous vous êtes engagés par rapport à de *Cri d'Alarme pascal*, en nous écrivant à cette adresse courriel : **info@kairospalestine.ps**

Avec votre aide et votre solidarité, nous pourrons enfin vivre en paix et dans la justice : paix que tout le monde désire ; la paix qui a été annoncée à Bethléem lors de la naissance de Jésus, et qui s'est accomplie à Jérusalem avec le Seigneur ressuscité.

Rifat Odeh Kassis,
Coordinateur général de Kairos-Palestine, Un Moment de Vérité.

*Kairos-Palestine tient à remercier tous ceux qui ont contribué
par leur aide à la rédaction
de ce Cri d'Alarme pascal,
notamment Sa Béatitude Théophilos III, Patriarche de Jérusalem,
Sa Béatitude Fouad Twal, Patriarche latin de Jérusalem,
et Sa Grâce l'Évêque Munib Younan,
Hind Khoury, Ingrid Jaradat, Anica Heinlein, Jamal Taleb Al Amleh,
Suleiman Rabadi, Ingeborg Tiemann, Dima Samman, Yusef Daher et John Tleel.*

Veillez noter que la date limite de la remise des textes avait été fixée à février 2014.

*Une mise à jour des nombres et des chiffres peut se faire avec les sites Web des
organisations contributrices.*



Christ est ressuscité ! il est vraiment ressuscité !

Christos Anesti ! Alithos Anesti !

Al Massih Qam ! Haqan Qam !

Cette proclamation d'espérance et de vie éternelle est une salutation permanente dans la Sainte Ville de Jérusalem, car le Très-Saint Tombeau vide du Christ se dresse concrètement devant nous, comme le cœur et le foyer de notre mission ici.

" Et il leur dit : Ne soyez pas étonnés ; vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié. Il est ressuscité. Il n'est pas ici. Voyez l'endroit où on l'avait déposé. " (Marc 16,6)

Ce fut à partir de Jérusalem que la Bonne Nouvelle s'est répandue dans le monde, comme une Sainte-Lumière répandant le feu, de cierge en cierge, vers les croyants affaiblis à travers toutes les frontières et toutes les nations.

À ses disciples, il avait semblé que tout avait été perdu, dans la sombre vacuité de la mort du Christ. Mais sa résurrection, le troisième jour, acte de philanthropie de Dieu le Père, est un témoignage pour l'humanité que la vie est toujours victorieuse de la mort, que la lumière est toujours victorieuse des ténèbres ; et que là où il y a l'amour divin, l'espérance ne fait jamais défaut.

Dans le monde d'aujourd'hui, on ne manque jamais de sombre vacuité. Comme Patriarche de Jérusalem, la mère des Églises, et comme gardien des lieux mêmes de la naissance, de la mort et de la résurrection du Christ, Nous sommes vivement conscients de notre privilège et de notre responsabilité de partager le message du salut avec le monde entier, et particulièrement avec ceux qui survivent dans le plus tourmenté des lieux. Alors que notre région affronte les troubles politiques, la crise des réfugiés, le déficit en dignité humaine, l'arrogance des forts envers les faibles, et des défis imprévisibles pour les générations à venir, Nous restons fidèles à l'espérance en notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. C'est notre projet commun de servir les communautés chrétiennes du Moyen-Orient, et dans notre Bien-Aimée Terre-Sainte, qui sont " un reste choisi par grâce " (Ro 11,5). " Il n'y a pas de meilleure assurance que sa résurrection par laquelle, en dépit des plus lugubres circonstances, il vainc toute mort et apporte la vie.

Toute notre existence tourne autour de ce tombeau vivifiant qui est, d'abord et avant tout, l'expression matérielle de la rencontre entre le divin et l'humain, tout comme un jalon de notre histoire sainte. Du fait de l'affranchissement de nos âmes par le Christ, le sol béni de Jérusalem concerne profondément tout le monde. Nous accueillons donc notre devoir collectif de maintenir le caractère authentique de nos lieux saints, pour que tout le monde puisse avoir part à leur sainteté. Nous accueillons chaleureusement pèlerins et fidèles de toutes races et de toutes confessions, de tous les coins du monde, pour partager joyeusement Son message d'espérance et de renouvellement.

Puisse la gloire de la résurrection divine remplir de joie chacun de nos cœurs. Puisse cette joie nous réunir dans l'amour. Et puisse notre amour pour lui, et les uns pour les autres, faire naître en nous la paix. Prions avec ferveur, comme une famille chrétienne unie, pour la réconciliation entre tous les peuples, non seulement dans notre Terre-Sainte et au Moyen-Orient, mais partout dans le monde. Seigneur, illumine nos cœurs et nos esprits de ta lumière éclatante, comme le Saint-Feu illumine ton tombeau vide. Car toi seul procures la vie à partir du tombeau.

Gloire à sa résurrection, le troisième jour ,


THEOPHILOS III
PATRIARCH OF JERUSALEM

Le Cri d'Alarme pascal de Kairos : Réflexion

Hind Khoury

Maintenant encore, en 2014, Jésus pleure sur Jérusalem, alors que prévalent l'anxiété et l'injustice.

Dans cette Ville, trois fois sainte pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, il y a des occupants et des occupés, des agresseurs et des agressés, des oppresseurs et des opprimés. Malheureusement, l'injustice continue à être commise au nom de Dieu, là où l'alliance et les lois qui nous rattachent à notre foi sont facilement oubliées.

À l'approche de Pâques, nous essayons de comprendre les intentions de Dieu pour une humanité libérée par la mort et la résurrection de notre Seigneur. Nous devons encore et encore faire l'examen de nos engagements comme êtres humains, et comme gens de foi et de conscience. La leçon de Pâques ne nous interpelle-t-elle pas particulièrement ? Sommes-nous déterminés à poursuivre les idéaux de communauté, de courage, de vérité, de non-violence, de sacrifice, de repentance, de pardon et de foi ? N'est-il pas de notre devoir de considérer comment s'appliquent ces idéaux universels dans nos contextes de vie, et de nous efforcer de " mettre en pratique la justice, l'amour, le pardon, et de marcher humblement avec Dieu ", comme le prophète Michée nous a appris à le faire ? Jérusalem n'est-elle pas digne de notre travail et de notre attention, pour que cette ville devienne le symbole d'une paix qui soit vraie et juste ?

Pourtant, dans notre ville, l'accès à nos terres nous est refusé pour y vivre et nous y nourrir. Chacun d'entre nous est préoccupé par notre survie même et par l'intégrité de notre communauté, comme par l'intégrité de notre identité et de notre culture. Notre mémoire même et notre avenir sont compromis. Toutes ces violations des lois humaines ou divines les plus élémentaires, on les justifie au nom d'une culture d'exclusion, d'un cadre juridique discriminatoire et raciste tracé opportunément par les autorités de la puissance occupante. L'une de ces lois, par exemple, a stipulé récemment que les chrétiens palestiniens ne sont pas des arabes, en vue de diviser, de dominer, et de bouleverser la cohésion de l'identité palestinienne.

Soixante-cinq ans après la NAQBA, et quarante-six ans après l'occupation israélienne de 1967, nous continuons à souffrir de l'exil de nos réfugiés d'une part, et de l'impasse où se trouve ce que l'on a appelé " le processus de paix " d'autre part. Notre ville est devenue une demeure insupportable : elle est un endroit où une langue étrangère nous est imposée, où nos terres sont expropriées dans le but d'y établir d'énormes colonies réservées aux juifs, où notre environnement historique est étouffé et fragmenté, et où les maisons sont démolies sous prétexte que le bâtiment enfreint les lois de l'occupant.

Dans notre ville, nous sommes seulement des résidents dont les droits de résidences sont révoqués, si l'on en part pour des études ou un travail à l'étranger. Nous souffrons d'une politique qui affaiblit l'économie locale, qui nous refuse des logements décents, et qui fait croître la pauvreté et le chômage particulièrement pour les jeunes et ceux qui sont diplômés. Nous subissons l'effet désastreux du Mur d'Apartheid construit en

plein milieu, séparant les Palestiniens d'autres Palestiniens, et nous isolant des lieux de travail, des établissements scolaires, des hôpitaux, et des lieux de culte. Notre avenir et celui de nos enfants sont totalement en danger. Nous sommes tous supposés coupables, tant que la preuve de notre innocence n'a pas été établie par les forces de l'ordre, et il est considéré comme criminel de résister à une telle dureté, à la discrimination, à l'exil et au siège.

Dans notre ville, identité et culture sont déformées en vue d'affaiblir davantage le tissu social. Les programmes scolaires imposent le point de vue de l'occupant, nos écoles connaissent une perte d'effectifs non maîtrisée qui s'élève à 15 %, alors que les abus de stupéfiants envahissent la cité en détruisant les familles et en anéantissant l'avenir de beaucoup de nos enfants. Une langue étrangère nous est imposée, et notre ville souffre de l'isolement à l'égard de ses extensions naturelles dans les territoires occupés (ndt. la Cisjordanie) du fait de barrières artificielles et de murs en béton.

Toutes ces violations, et beaucoup d'autres aussi, on les justifie au nom d'un droit exclusif à la terre, au nom d'une compréhension arrogante de l'élection, et d'une conception incontrôlée de ce qui est juste. De ce fait, la signification religieuse de cette ville trois fois sainte est menacée. Cette culture d'exclusion défend un Dieu juif qui serait différent du Dieu chrétien ou musulman et qui menace de la sorte l'essence du monothéisme ainsi que des milliers d'années de révélation dans ce pays. Ce développement favorise l'usage abusif de la religion à des fins politiques, il contribue à attiser les conflits, les divergences et les violences, et il met en danger la paix régionale ou mondiale.

Par une surenchère croissante et en faisant obstacle à tous les efforts pour conclure un accord politique de paix équitable, le gouvernement israélien montre à l'évidence qu'aucune paix n'est possible à moins que nous, Palestiniens, ne reconnaissons Israël comme un État purement juif. Alors que cette exigence correspond à une perversion de l'histoire et à une altération des valeurs universelles de nos religions monothéistes, elle représente aussi une manipulation des faits de l'histoire et de la diversité naturelle d'une terre où la paix ne peut être atteinte qu'au prix d'une culture inclusive et de la coexistence.

Cette nouvelle exigence israélienne a pour but de compromettre la légitimité de la présence des Palestiniens dans leur pays. D'autres mesures comportent le refus du droit des Palestiniens à célébrer leur culte particulièrement à Jérusalem. Beaucoup de Palestiniens ont l'interdiction de se rendre à Jérusalem pour y prier, chose qui est particulièrement douloureuse pour nous, en tant que dépositaires dans ce pays de traditions religieuses millénaires. Dans les toutes dernières années, les autorités israéliennes ont imposé une nouvelle mesure qui bloque la Vieille-Ville de Jérusalem particulièrement pendant la sainte Semaine de Pâques sous prétexte de sécurité ; excuse que les Israéliens utilisent régulièrement pour justifier et durcir les règles de l'occupation. Lentement mais sûrement, alors que les chrétiens palestiniens sont fortement découragés d'être fidèles à leurs traditions séculaires, nos lieux saints risquent de devenir bientôt des musées au profit des touristes et de l'économie israélienne.

Alors que nous allons célébrer Pâques, nous nous demandons : l'Alliance de Dieu n'est-elle pas valable pour tous ses enfants ? Notre tâche ne serait-elle pas de construire une paix réelle à Jérusalem, symbole de la paix éternelle ? Cette ville, plus que toute autre, ne devrait-elle pas proclamer le Dieu un et unique, ainsi que l'amour qui

amène les croyants à devenir lumière pour les nations, et sel de la terre ?

Le monde a produit assez de condamnations, assez de regrets, et il a vu défiler trop de résolutions condamnant tant d'injustices. Pourtant, l'impunité l'emporte, jusque-là rien n'a été fait concrètement pour contenir l'avidité humaine et la puissance marchande de l'occupation. Ça suffit maintenant ! Maintenant c'est l'heure de l'action et de la droiture ; c'est l'heure du droit contre le pouvoir ; c'est l'heure de construire et de guérir ; c'est l'heure pour la justice, l'honnêteté et la miséricorde ; c'est l'heure du rachat pour la dignité humaine, et l'heure de nourrir la vertu et l'espérance.

Lors de cette nouvelle fête de Pâques, prions et œuvrons pour la paix qui vient de Jérusalem. Si on y parvient, elle peut nous aider à sauver le vrai sens de la paix qui a été jusque là malmenée pour servir des intérêts matériels, ou un pouvoir militaire et économique. Ce devrait être notre gage pour un nouvel ordre moral qui nous rende vraiment humains.

Hind Khoury

Hind Khoury est une chrétienne palestinienne, mère de trois grands enfants, épouse d'un architecte local. Elle a travaillé pendant plus de vingt ans au développement économique des Territoires palestiniens occupés. En 2005, elle a été nommée Ministre pour les Affaires de Jérusalem par l'Autorité palestinienne, et ensuite Ambassadeur de la Palestine en France.



Palestiniens à Jérusalem :

Une question de liberté et de justice

Coalition civique pour les Droits des Palestiniens à Jérusalem.

Au cours des 100 dernières années, deux événements ont affecté plus que tous les autres la vie des Palestiniens à Jérusalem : le nettoyage ethnique généralisé des Palestiniens tant musulmans que chrétiens des quartiers Ouest de la ville et des villages adjacents par Israël en 1948, et l'occupation et l'annexion israéliennes des quartiers Est de la ville en 1967.

Sous le Mandat britannique (1917-1948), Jérusalem a été une ville caractérisée par une division ethnique et des conflits intercommunautaires importants. Comme partout dans le pays, ceux-ci furent occasionnés principalement par les efforts du mouvement sioniste – soutenu par les autorités du Mandat britannique – pour prendre le contrôle politique grâce à l'acquisition de terre et l'installation d'immigrants juifs européens en grand nombre. Alors que la population juive augmentait rapidement au cours de cette période, la plus grande partie de la terre restait la propriété de la population indigène, principalement arabe.

La Jérusalem de cette époque était également une ville avec une mobilité sociale considérable. La diversité ethnique, des institutions représentant toutes sortes d'intérêts locaux ou étrangers et la coexistence de diverses tendances religieuses et séculaires, ont donné à la ville son caractère cosmopolite.¹ Une classe moyenne urbaine et en expansion de Palestiniens arabes avait déserté la Vieille Ville surpeuplée pour construire des maisons spacieuses dans des quartiers nouveaux, tels que Talbiya, Baq'aa et Katamon, au sud-ouest de la ville, tandis que des villages arabes voisins, tels que Lifta, Deir Yassin, Ain Karim et al Malha, s'intégraient rapidement dans l'économie et le marché du travail de la ville. Des conflits communautaires, interethniques, furent tempérés par une bonne dose d'interdépendance mutuelle et de solidarités locales, puisque des voisinages, commerces et propriétés étaient également partagés entre des Palestiniens musulmans, chrétiens et juifs, particulièrement à l'intérieur et autour de la Vieille Ville. La vie de cette Jérusalem-là cessa brutalement en 1948.

Séparation raciale et domination : Jérusalem-Ouest devient juif-israélien (1948 – 1967)

En novembre 1947, les Nations-Unies ont adopté un plan de partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe après la fin du Mandat britannique. Elles ont également préconisé que Jérusalem reste unifié et sous contrôle international. La population palestinienne de la région a rejeté la division de son pays par l'ONU. Le conflit armé est devenu une guerre en mai 1948, lorsque des États arabes sont intervenus en réponse à la Déclaration de l'État d'Israël.

¹ Salim Tamari (ed), Jerusalem 1948. Les quartiers arabes et leur sort dans la guerre, Institut d'Études sur Jérusalem et Centre de Documentation Badil, 2002, Introduction

Avant et pendant la guerre, des milices sionistes et plus tard l'armée israélienne ont chassé toute la population non juive hors des quartiers ouest de Jérusalem et des villages proches pour faire de la place à Jérusalem-Ouest israélien juif. Au cours de ce que les Palestiniens appellent la Naqba (« catastrophe »), environ 80 000 Palestiniens musulmans et chrétiens de la zone qui allait devenir la Jérusalem-Ouest israélienne sont devenus des réfugiés, cherchant un abri principalement dans les quartiers Est de la ville, ailleurs en Cisjordanie et en Jordanie.² En riposte, l'armée jordanienne a expulsé en juillet 1948 toute la communauté juive (environ 2 500 personnes) hors de la Vieille Ville vers Jérusalem-Ouest.

En décembre 1948, les Nations-Unies ont appelé au retour de toutes les personnes déplacées pendant la guerre, à la restitution de leurs propriétés, et à la compensation de leurs pertes et dommages.

Jérusalem-Est a passé sous contrôle jordanien après la guerre. Les propriétés juives qui s'y trouvaient, dont 192 maisons et autres biens, principalement dans le quartier juif de la Vieille Ville, furent saisis par la Tutelle Jordanienne de Propriété Ennemie, et les maisons juives vides furent utilisées pour loger des réfugiés venant de Jérusalem-Ouest.³ L'administration de tutelle jordanienne y a mis en place des baux de location protégés, et les locataires palestiniens devaient verser un loyer à l'administration de tutelle. Alors que la Jordanie préservait ainsi le droit de propriété des propriétaires juifs et leur droit à reprendre possession de leur bien ultérieurement, Israël a choisi une solution différente.

Immédiatement après la guerre, Israël a adopté une série de lois discriminatoires qui ont privé les réfugiés palestiniens de leur statut de citoyens, les rendant apatrides sans aucun droit de retour, et a autorisé la confiscation systématique et irréversible des biens immobiliers palestiniens qui sont devenus la propriété définitive de l'État israélien et du Fonds National Juif au bénéfice de la population juive d'Israël.⁴ Israël a ainsi exproprié les réfugiés palestiniens de Jérusalem-Ouest, soit quelques 10 000 maisons et 35 km² de terrains, soit 60 à 80% de la surface municipale de Jérusalem après 1948.⁵ La plus grande partie de ces propriétés et leurs propriétaires sont répertoriés sur un registre de l'ONU réalisé en 1964.

L'occupation israélienne: colonisation et domination raciale de Jérusalem-Est depuis 1967

L'occupation par Israël en 1967 du restant de la Palestine, y compris Jérusalem-Est, fut planifiée à l'avance :

2 Terry Rempel, « Dépossessions et Restitutions à Jérusalem en 1948 », dans S. Tamari (ed.), supra, p. 211.

3 Nazmi Ju'beh, « Analyse : les Colonies juives dans la Vieille Ville de Jérusalem après 1967 », *Palestine-Israel Journal*, Vol 8, No.1, 2001.

4 Comprenant : Loi de Retour (1950), Loi de Citoyenneté Israélienne (1952), Règlements d'entrée en Israël (1974), Loi du Statut de l'Organisation Sioniste Mondiale - Agence Juive (1952), Contrat avec l'Exécutif Sioniste (1954) (1971), Loi Keren-Kayemet Le-Israel (1953), Loi de Propriété concernant les personnes absentes (1950), Loi pour l'Autorité de Développement (Transferts de Propriété) (1950) et l'Ordonnance d'Acquisition de Terre pour l'Utilité Publique (1943). Voir aussi : Adalah :<http://adalah.org/eng/Israeli-Discriminatory-Law-Database>.

5 Terry Rempel, « Dépossessions et Restitutions à Jérusalem en 1948 », dans S. Tamari (ed.), supra, p. 213, 216-217.

une revendication de souveraineté fut établie par la loi israélienne en 1948,⁶ et un gouvernement militaire israélien de la région fut installé en 1967.⁷ Immédiatement après l'occupation de 1967, Israël a annexé les faubourgs de Jérusalem-Est, ainsi que des terrains appartenant à 28 communautés palestiniennes, dont les villes de Bethléem et de Beit Jala – soit un total d'environ 70 km² de territoire palestinien occupé aujourd'hui connu comme Jérusalem-Est.

Israël a annexé Jérusalem-Est en l'incorporant à la municipalité de Jérusalem et en y introduisant sa propre législation. En agissant ainsi, Israël a privé les Palestiniens de Jérusalem-Est des protections offertes par la Quatrième Convention de Genève. Ils les ont assujettis aux mêmes lois discriminatoires qui avaient été utilisées pour le nettoyage ethnique et la dépossession de la population palestinienne de Jérusalem-Ouest en 1948. Également, suite à l'annexion Israël a repris le contrôle des propriétés juives d'avant 1948 dans Jérusalem-Est, qui avaient été administrées par la Tutelle jordanienne.

Puisque Jérusalem-Est était exclusivement peuplée de Palestiniens lorsqu'elle fut annexée en 1967, les autorités israéliennes n'ont cessé d'œuvrer pour changer sa composition démographique, et établir une majorité israélienne juive grâce à l'expropriation, au transfert forcé des Palestiniens, et l'installation de colonies juives. Cette politique de transfert de population a été conduite selon la doctrine officielle de « l'équilibre démographique ». Formulée par le Comité interministériel d'Étude du Taux de Développement de Jérusalem (Comité Gafni) en 1973, elle définit le rapport de 30% de Palestiniens et de 70% de juifs comme l'objectif des politiques israéliennes pour une Jérusalem (Ouest et Est) " unie ".⁸

47 ans de Transfert de Population

Colons juifs israéliens à Jérusalem-Est.

Nombre (estimation): 200 000 = 45% de la population.

Lieux: 16 grandes colonies urbaines; 2000 habitent la Vieille Ville et alentours.

Colons habitant le "Grand Jérusalem" en Cisjordanie.

Nombre (estimation): 152 000 = 30% de la population des districts de Jérusalem et Bethléem en Cisjordanie.

Lieux: Les blocs de Colonies de Giv'at Ze'ev, Kokhav Ya'akov, Ma'aleh Adumim, et Gush Etzion

6 Ordonnance des zones de Juridiction et de Pouvoirs, No. 29 de 5708-1948.

7 Tom Segev, 1967. « Israël, la Guerre, et l'Année qui a transformé le Moyen-Orient », Metropolitan Books, 2007, p.458.

8 B'tselem, une Politique de Discrimination : Expropriation Foncière, Urbanisme et la Construction dans Jérusalem-Est, 1995, p. 30-38, 45-48. Également : Coalition Civique pour les Droits Palestiniens dans Jérusalem, 'Jerusalem Master Plan 2030 : Implications et menaces concernant la présence palestinienne à Jérusalem' : www.aidajerusalem.org/uploads/01_07_10986663827.pdf

Qui plus est, depuis le commencement des négociations de paix israélo-palestiniennes, au milieu des années 90, Israël a, établi un « Grand Jérusalem » dans la Cisjordanie adjacente, c'est-à-dire une région métropolitaine israélo-juive qui s'étend de Ramallah au nord, à la Mer Morte à l'est, et à Hébron au sud. Israël a annexé de fait cette région en établissant quatre grandes concentrations de colonies juives⁹ (« blocs de colonies »), en appliquant la loi israélienne aux colonies, en construisant le Mur et une infrastructure routière qui relie les colonies à Jérusalem-Ouest et à Israël.

Les conséquences pour les Palestiniens dans Jérusalem Est occupée

Privés de leur terre et de leurs maisons, évincés pour créer de l'espace pour des colonies juives

Israël a exproprié au moins un tiers de la terre palestinienne à Jérusalem-Est, principalement en traitant les propriétaires vivant en Cisjordanie comme des « absentéistes » par rapport à leurs propriétés à Jérusalem, et en confisquant leur terre pour des besoins soi-disant « publics », les allouant ainsi à des colonies juives. Des milliers de Palestiniens ont été expropriés; les maisons et le patrimoine palestinien ont été détruits.

Dans la foulée de la guerre de 1967, par exemple, les militaires israéliens ont démolis des quartiers entiers de la Vieille Ville, y compris le quartier Mughrabi, et ont exproprié les terrains. Approximativement 5000 habitants palestiniens, y compris de nombreux réfugiés de 1948, furent expulsés, leurs maisons détruites, pour faire de l'espace pour les fidèles juifs et le nouveau quartier juif agrandi.¹⁰

Aujourd'hui, dans la Vieille Ville et ses environs, des démolitions et des fouilles archéologiques sont opérées par la municipalité ...

47 ans de Transfert de Population israélienne - Transfert forcé des Palestiniens

Palestiniens à Jérusalem-Est (estimation) :
246 000 à 293 000.

Nombre exact inconnu à cause de la peur du transfert forcé de population.

Population composée de nombreuses personnes déplacées:
Environ **40% sont des réfugiés de 1948**, principalement arrivés de Jérusalem-Ouest.

Un quart (61 000 à 70 000) de tous les Palestiniens à Jérusalem-Est, aujourd'hui, ont été déplacés de force, **à l'intérieur, de l'extérieur, ou de retour à l'intérieur** de la ville depuis 1967.

La plupart de ceux-ci (74%) ont été forcés de partir, dans le passé -surtout pour manque de logement – et ensuite **obligés de revenir** entre 2006 et 2012 – surtout par peur de perdre leur statut de "Résidents permanents" à Jérusalem.

Au moins 16 000 (26%) ont été forcés de se déplacer à l'intérieur de la ville entre 2006 et 2012, surtout à cause de la démolition de leurs maisons d'expulsions obligatoires, ou de difficultés d'accès aux services causées par le Mur.

Le nombre total des Palestiniens transférés continuellement hors de Jérusalem depuis 1967, sans possibilité de retour est inconnu. Parmi eux, il y en a 40 000 qui ont été expulsés depuis le recensement israélien de 1967, ou qui ont vu leur statut de résidents à Jérusalem révoqué par les autorités israéliennes.

Sources: *Déplacés par le Mur*, Badil ; le Conseil norvégien des Réfugiés (IDMC), 2006; enquête non publiée à la demande de OCHA en 2012 (publié avec la permission de OCHA-Palestine; statistiques officielles de population palestiniennes et israéliennes.

9 B'tselem, une Politique de Discrimination, supra ; également :Usama Halabi, Israel's Absentees' Property Law : application de la loi dans Jérusalem Est occupé, Coalition Civique Jerusalem,2013 : http://civiccoalitionjerusalem.org/system/files/absentee_property_brief_e_final.pdf

10 Civic Coalition-Jerusalem, Proposition à la Mission Internationale d'enquête sur les Implantations Israéliennes, « Israeli colonization and forced population transfer in the Old City of Jerusalem and their impact on the human rights of the Palestinian people » : http://www.civiccoalition-jerusalem.org/system/files/documents/ffm_civic_coalition_final_october_2012.pdf

de Jérusalem, notamment à Silouan (au sud de la Vieille Ville) en coordination avec des colons juifs pour ce qu'ils appellent "le Parc national de la Cité de David".¹¹ À proximité, à Sheikh Jarrah, des organisations de colons soutenus par les autorités et les tribunaux israéliens expulsent des réfugiés palestiniens de leurs maisons par la force, en s'appuyant sur une loi israélienne qui permet de revendiquer des propriétés d'avant 1948 à Jérusalem-Est – mais non à Jérusalem-Ouest où se trouvent les propriétés de ces mêmes réfugiés.¹² À Beit Safafa, à la limite sud de Jérusalem-Est, l'habitat palestinien est systématiquement détruit. La communauté palestinienne est coupée en deux par une nouvelle grande route construite sur des terrains qui lui ont été confisqués, afin de permettre les déplacements des Israéliens en direction et en provenance des colonies juives du sud de la Cisjordanie.¹³

Dépossédés de leur statut et de leurs droits.

La plupart des Palestiniens sont privés de leurs droits d'accès, de retour et d'existence à Jérusalem-Est occupée. Environ 30 000 Palestiniens, résidents dans la zone annexée par Israël, étaient absents ou en déplacement lors du recensement israélien de la population, en 1967. Israël ne les a pas inscrits sur le registre de la population, et les a exclus. Selon les Israéliens, ni eux ni leurs descendants – n'existent, et ils n'ont aucun statut légal à Jérusalem, ni aucun droit au retour.¹⁴ De plus, le droit de fonder un foyer à Jérusalem est refusé à la quasi-totalité de la population occupée parce que Israël a restreint la résidence légale aux Palestiniens inscrits comme physiquement présents lors du recensement de 1967, ainsi qu'à leurs descendants.

Enfin, à partir du milieu des années 90, le libre accès à la ville, à partir de la Cisjordanie occupée, a été refusé à plus de 4 millions de Palestiniens, même pour une courte visite – pour affaires, des raisons de santé, de formation, de culte, ou autres – car Israël a institutionnalisé une " politique d'interdictions à Jérusalem ", faite de décisions militaires, d'obligation de cartes magnétiques, de permis d'accès, de postes de contrôle, et du Mur.

Les Palestiniens de Jérusalem : des " étrangers " sujets à une déportation.

Encore sur la base du recensement de 1967, Israël a mis en place une catégorie spéciale d'" Arabes de Jérusalem " qui ont été enregistrés sur le registre municipal de la population, et autorisés à habiter Jérusalem-Est. Ces Palestiniens de Jérusalem sont toutefois privés à la fois de leur nationalité palestinienne et d'un statut civil clair dans leur propre ville. Le statut de " résidents permanents " (carte d'identité israélienne, bleue) qui leur est accordé, selon la terminologie de la Réglementation d'entrée en Israël (1974), est celui généralement accordé aux étrangers en séjour long dans le pays.

Il donne droit à l'aide sociale israélienne, aux services publics, et à participer aux élections municipales, mais il n'accorde pas de droit de résidence inconditionnel, de droit de déclarer des naissances ou de se regrouper avec des parents à Jérusalem.

11 Coalition civile – Jérusalem, Fiche d'Information : Silouan.

12 Coalition civile – Jérusalem, Fiche d' Information : Sheikh Jarrah.

13 Coalition civile – Jérusalem, Mise à jour et Appel urgent : Beit Safafa, <http://civicoalition-jerusalem.org/pressreleases/israeli-supreme-court-rules-allow-completion-illegal-israeli-settlement-highway-throu>

14 Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, Eviction, Restitution and Protection of Palestinian Rights in Jerusalem, 1999.

Pour les "Résidents permanents", ce sont là des privilèges soumis à la discrétion du Ministère de l'Intérieur israélien. Selon le Ministère de l'Intérieur israélien, 317 844 Palestiniens sont détenteurs de ce statut de "Résidents permanents" à Jérusalem, en 2012.

La résidence permanente peut être révoquée si le Ministère estime qu'un Palestinien de Jérusalem n'a pas véritablement son "centre de vie" à Jérusalem, mais qu'il vit en Cisjordanie occupée ou ailleurs. Depuis 1967, Israël a résilié le statut de "résident permanent" à au moins 14 200 Palestiniens, les radiant du registre de la population, et annulant leur droit au retour, conformément à la loi israélienne.¹⁵

Familles palestiniennes divisées, enfants non-déclarés.

Les autorisations d'enregistrer des enfants qui ne sont pas nés à Jérusalem ou de vivre à Jérusalem avec des conjoints et des enfants qui ne sont ni résidents ni citoyens d'Israël, sont aussi fréquemment refusées. Les enfants palestiniens non enregistrés sont obligés de vivre dans l'anonymat, ils sont aussi privés des services gratuits de santé publique et de l'enseignement scolaire. Depuis 2003, la réunification familiale à Jérusalem entre des Palestiniens de Jérusalem et leurs épouses et leurs enfants de Cisjordanie ou de la Bande de Gaza, est interdite d'après la loi israélienne.¹⁶ Beaucoup de familles palestiniennes partent de Jérusalem pour éviter une séparation forcée.

Logements et services convenables refusés.

Les Palestiniens de Jérusalem dépendent des autorités israéliennes pour les services de base. Ils n'ont pas droit aux services publics de l'Autorité palestinienne (PA) parce que, selon les accords d'Oslo, il est interdit à celle-ci d'intervenir à Jérusalem-Est annexée par Israël. Les autorités municipales et nationales d'Israël privilégient systématiquement le développement de la population juive de Jérusalem, notamment celle des colonies; elles privent les Palestiniens de leurs droits à un logement convenable, à la santé et à l'éducation, et elles les obligent à des départs forcés.

L'insuffisance systématique du financement des écoles à Jérusalem-Est a abouti à un manque chronique de salles de classe, d'installations et d'équipements scolaires. Des professeurs palestiniens compétents de Cisjordanie se voient empêchés d'enseigner dans les écoles de Jérusalem-Est du fait de la politique israélienne de "cloisonnement/interdictions". À cause du zonage urbain discriminatoire, et surtout des plans d'urbanisme, les Palestiniens ne peuvent construire que sur 18 % de Jérusalem-Est. La plus grande partie de ce territoire est déjà très peuplée et pourvue d'immeubles. Seulement 13 % des permis de construire délivrés par la municipalité israélienne de Jérusalem, entre 2005 et 2009, l'ont été pour des Palestiniens.¹⁷ Les constructions palestiniennes faites sans permis, y compris des maisons d'habitation et des établissements scolaires, sont régulièrement détruites.¹⁸

15 <http://www.hamoked.org/Document.aspx?dID=Updates1224>

16 <http://adalah.org/eng/Articles/1556/Family-Unification>

17 <http://www.acri.org.il/en/2013/05/07/ej-figures/>

18 UN OCHA Fact Sheet: East Jerusalem, Key Humanitarian Concerns, December 2012:

http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_Jerusalem_FactSheet_December_2012_english.pdf

Les démolitions de maisons et le grand manque de logement obligent beaucoup de familles palestiniennes à chercher à se loger dans les faubourgs de Jérusalem-Est, de l'autre côté du Mur, ou à quitter complètement la ville.

Poursuivis pour résistance à la " dé-palestinisation. "

Selon les accords d'Oslo, Israël doit appliquer les programmes scolaires palestiniens à Jérusalem-Est occupée, et permettre la participation des Palestiniens de Jérusalem aux affaires publiques palestiniennes, y compris aux activités des institutions de l'OLP (mais pas à celles de l'Autorité palestinienne). En réalité, Israël empêche systématiquement la liberté d'expression et de rassemblement des Palestiniens. Il prive aussi la jeunesse de Jérusalem-Est du droit d'apprendre son histoire, son héritage culturel, et son identité propre. Les autorités israéliennes imposent la censure sur les livres scolaires palestiniens, et elles font pression sur les écoles palestiniennes pour qu'elles adoptent les programmes israéliens. La loi israélienne prévoit des sanctions contre le boycottage et la commémoration de la Naqba.¹⁹ Les autorités interdisent régulièrement des conférences publiques, des événements culturels. Elles créent un climat de peur par des (menaces de) poursuites et des amendes contre les organisateurs palestiniens, les animateurs ou les fournisseurs, et en tolérant la violence des colons juifs contre les Palestiniens, y compris des enfants.²⁰

Au moins 31 institutions palestiniennes ont reçu l'ordre de fermer depuis 2001, sous prétexte de sécurité, ou de relations complices avec l'Autorité palestinienne. Beaucoup d'institutions et d'associations palestiniennes ont déménagé de Jérusalem-Est occupée par peur de poursuites israéliennes.

La Coalition civique pour les droits palestiniens à Jérusalem est une alliance entre plus de 20 ONG palestiniennes et d'organisations de base. Créée en 2005, la Coalition s'emploie à protéger et à promouvoir les droits sociaux, économiques, culturels, civiques et politiques des Palestiniens à Jérusalem par un soutien juridique, par des programmes de sensibilisation aux affaires publiques, et par des plaidoyers en leur faveur.



19 La loi anti-boycott et la Loi sur la Naqba votées en 2011. Voir Adalah, Discriminatory Law Database.

20 http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_ej_settlements_factSheet_april_2012_english.pdf

Le statut de résident à Jérusalem, outil de déportation silencieuse

Les Palestiniens de Jérusalem traités comme des immigrants dans leur propre ville

Société St Yves.

Imaginez que, du jour au lendemain, vous perdiez le droit de vivre dans votre maison, votre ville, votre pays. Imaginez que, du jour au lendemain, votre statut devienne précaire. Imaginez que, du jour au lendemain, dans la ville où vit votre famille depuis des générations votre présence soit à peine tolérée. C'est ce qu'est devenue la situation de la population palestinienne de Jérusalem en 1967.

Peu de temps après avoir occupé Gaza, la Cisjordanie et le Golan en 1967, Israël a annexé Jérusalem-Est et imposé son pouvoir et sa loi sur la terre. Au lieu d'accorder la citoyenneté aux habitants palestiniens de Jérusalem-Est, Israël leur a attribué le statut de résidents permanents, annexant ainsi en pratique le territoire sans ses habitants.

Des milliers de Palestiniens deviennent des 'absents'

Néanmoins, tous n'ont pas bénéficié de ce statut : un recensement, effectué de maison en maison pour enregistrer les gens présents à leur domicile à un moment donné, attesta que seuls ceux qui avaient été enregistrés physiquement dans le nouveau périmètre de la municipalité de Jérusalem étaient considérés comme résidents de Jérusalem. Toute autre personne – absente pour son travail, ou se trouvant hors de la ville pour quelque raison que ce soit ou qui avait fui les horreurs de la guerre – n'était pas enregistrée et perdait le droit de résidence dans la ville, sans tenir compte du fait que jusqu'à ce moment il/elle avait vécu à Jérusalem et y avait l'histoire et la vie de sa famille.

Le statut de résident palestinien permanent de Jérusalem est précaire : contrairement à la "Loi du Retour" qui s'applique aux juifs et à leurs descendants et leur reconnaît le droit d'immigrer en Israël à tout moment et d'en devenir citoyens dès leur arrivée, la "Loi d'Entrée en Israël" s'applique à tous les autres, y compris les résidents permanents. Selon cette loi et ses règles d'application, le statut de résident permanent peut être facilement révoqué si le résident quitte le pays pour plus de sept années ou s'il acquiert une résidence permanente ou une citoyenneté partout ailleurs dans le monde.

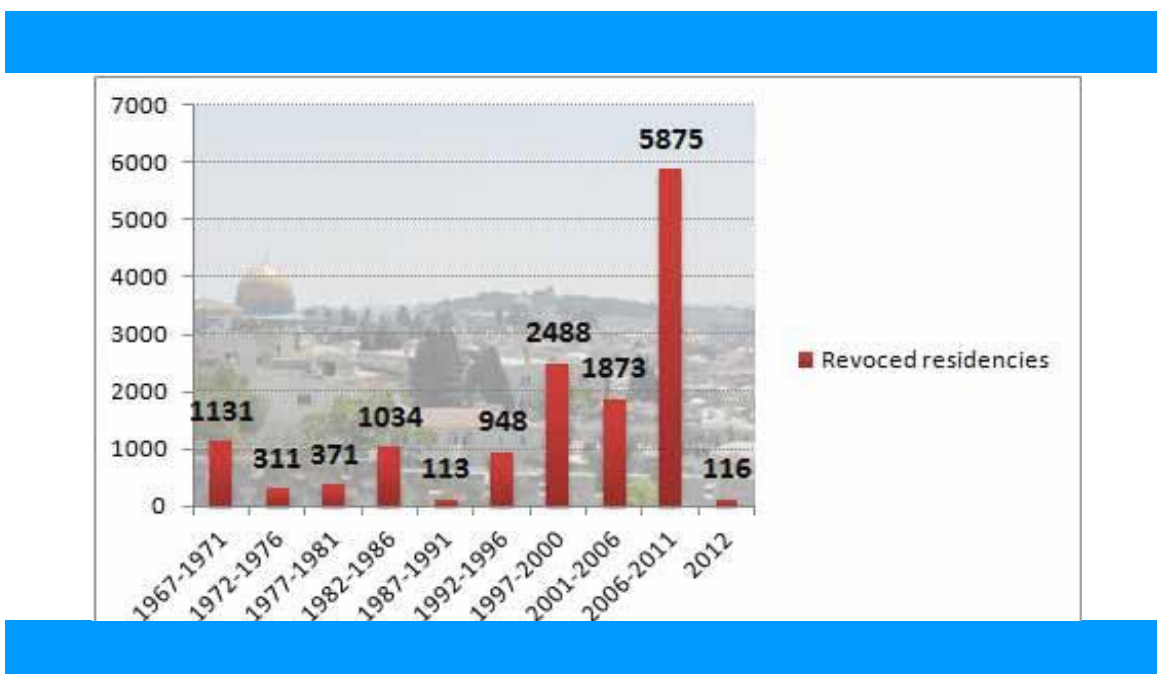
Cette réglementation a ouvert la voie aux autorités israéliennes pour initier une politique systématique de révocation du droit de résidence et de retrait de carte d'identité. Comme la révocation du droit de résidence n'est pas seulement appliquée aux gens de Jérusalem qui ont vécu plus de sept ans dans des pays tiers, mais aussi à ceux qui résident dans d'autres régions de Palestine (la Cisjordanie en dehors des limites municipales de Jérusalem ou la Bande de Gaza), des milliers de gens ont vu leur droit de résidence révoqué et ont dû partir avec leurs familles.

Précarité sociale

Le statut de résident comporte aussi d'autres implications. Malgré le fait que les résidents palestiniens permanents paient des impôts et des charges au taux plein en Israël, leur statut ne leur donne automatiquement le droit à aucune prestation sociale, dont l'assurance santé nationale. En outre, les résidents doivent se conformer à ce qu'Israël appelle la "politique de lieu de vie". Lors de chaque événement important de leur vie – comme l'enregistrement de leur mariage, de leurs enfants, de la mort d'un conjoint ou le renouvellement obligatoire de leur carte d'identité – ils doivent apporter la preuve que leur lieu de résidence a été Jérusalem depuis au moins deux ans. Pour cela ils doivent fournir des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et d'impôts municipaux ("Arnona") ou des contrats de location. Les actes de naissance des enfants doivent être de Jérusalem et les certificats scolaires doivent prouver que les enfants fréquentent une école de Jérusalem. Si le Ministère de l'Intérieur, à l'examen des documents, a le moindre doute concernant leur lieu de vie, leur statut de résident est en danger.

La nécessité de prouver le lieu de vie pour conserver le statut de résident, associée à la pénurie bien connue en matière d'habitat et à l'absence de liberté d'accès à la ville, se traduit par une sérieuse dégradation de la qualité de vie des Jérusalémites. Cela conduit aussi à faire des lieux de domicile et des types de cartes d'identité un sérieux obstacle aux choix de mariage et aux vies familiales ordinaires, à la fois pour les habitants de Jérusalem Est et pour ceux qui leur sont chers dans le reste de la Palestine.

Tableau des statuts de résidents révoqués



La résidence permanente, outil de déportation silencieux.

L'annexion unilatérale de Jérusalem-Est par Israël a gravement porté atteinte aux droits des résidents palestiniens et viole clairement le droit international. Jérusalem-Est est un territoire occupé, et les Palestiniens de Jérusalem vivent sous occupation. Par conséquent ils sont concernés, comme les habitants du reste de la Cisjordanie, par les dispositions du droit humanitaire international relatif aux territoires occupés.

Les Palestiniens de Jérusalem, en tant que population autochtone de la ville, devraient être particulièrement protégés – pourtant la réalité est différente : aujourd'hui les Palestiniens sont à peine tolérés dans leur propre ville, et vivent toujours dans le danger de perdre le droit d'habiter leur ville natale. La bataille pour conserver leur statut de résidents de Jérusalem malgré tous les obstacles est devenue une question majeure dans leur vie. Souvent ce statut se perd. Par conséquent, la révocation du statut de résident est devenue l'un des outils les plus efficaces d'Israël pour déplacer silencieusement la population palestinienne de Jérusalem.

La société de St Yves, Centre Catholique pour les Droits Humains, agit dans le cadre du Patriarcat latin de Jérusalem. Par des activités d'assistance juridique et de plaidoyer, l'organisation lutte contre les violations des droits humains entraînées par l'occupation. Les principaux domaines d'intervention sont les questions concernant les droits de résidence de Palestiniens de Jérusalem, des cas concernant le droit de propriété à Jérusalem et en Cisjordanie ainsi que des questions relatives à la liberté de déplacement pour des Palestiniens.



“Jérusalem est le cœur de notre réalité. Elle est en même temps symbole de paix et signe de conflit. Après que le “mur” a créé une séparation entre les quartiers palestiniens de la ville, les autorités israéliennes ne cessent de la vider de ses habitants palestiniens, chrétiens et musulmans. On leur confisque leur carte d'identité, c'est-à-dire leur droit de résider à Jérusalem. Leurs maisons sont démolies ou confisquées. Jérusalem, ville de la réconciliation, est devenue la ville de la discrimination et de l'exclusion, et donc source de conflit au lieu d'être source de paix.”

Document Kairos-Palestine, chapitre 1.1.8

Vivre et espérer dans une situation sans espoir.

Pasteur Munib Younan, évêque de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie et de Terre-Sainte.

Des gens me demandent si je suis optimiste ou pessimiste face à un conflit tellement complexe. Et je réponds toujours que je ne suis ni optimiste ni pessimiste, mais plein d'espérance. Mon espérance ne vient pas de Washington, Berlin, Londres ou Paris – elle vient du cœur de Jérusalem et du tombeau vide.

Le récit de Pâques, la puissance de la croix et de la résurrection qui s'est manifestée à Jérusalem est la seule source de notre espérance. Sur la Via Dolorosa, Jésus a rencontré toutes les forces obscures que nous connaissons aujourd'hui au Moyen-Orient. Il s'est sacrifié lui-même afin que nous puissions espérer et nous pouvons avoir confiance en sa puissance.

Nous ne laisserons pas l'extrémisme, l'oppression, la violence, l'effusion de sang, la haine, les murs, les démolitions, les colonies ou les confiscations de terres diminuer notre espérance, nous conduire à céder au désespoir. L'espérance de vivre dans la dignité, la justice et la réconciliation triomphera des forces obscures que nous affrontons.

Voilà la puissance de la croix aujourd'hui. Voilà l'espérance des chrétiens à Jérusalem et dans l'ensemble de la Terre-Sainte. Voilà la tâche de l'Église universelle : travailler avec amour et tendresse à protéger la vie et les droits humains de chaque nation. Aussi longtemps que l'Église du Christ en chaque terre, particulièrement en Terre-Sainte, assumera cette responsabilité dans l'esprit de Pâques, chaque croyant sera rempli d'espérance.

Je prie pour que cette espérance maintienne vos cœurs et vos esprits tournés vers Jésus-Christ, notre Seigneur malgré ce que le monde met sur nos chemins. "Et l'espérance ne trompe pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné." (Romains 5, 5)

Je terminerai par les vœux de Pâques à Jérusalem : Christ est ressuscité ! Il est vraiment ressuscité !

Évêque Munib Younan

Munib Younan, né à Jérusalem, est le président élu de la Fédération luthérienne mondiale depuis 2010 et est évêque de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie et de Terre Sainte depuis 1998.

Jérusalem – Porte du ciel

Centre de Recherche de la Terre
– Société d'Études Arabes

Il n'y a pas dans l'histoire une ville qui ait connu autant de conflits sanglants et de destructions que Jérusalem. Mais, malgré tout, les caractéristiques arabes de la ville sont restées prédominantes. Cependant aujourd'hui Jérusalem connaît l'occupation israélienne, le pillage des biens, la confiscation de la terre, les démolitions de maisons, le déplacement par la force de ces habitants arabes, et la falsification de l'histoire et de l'héritage. L'objectif est d'en faire une ville juive; peut-être le plus grand danger auquel elle a été soumise au cours de sa longue histoire.

Avant que l'odeur de la poudre ne se soit dissipée après la guerre de 1967, les 10, 11 et 12 juin 1967, les occupants israéliens ont démolit le quartier d'Al Sharaf Al Arabi dans l'enceinte de la Vieille Ville (127 maisons ou magasins et deux mosquées) :



Photos du quartier Al Sharaf Al Arabi avant et après 1967.

Seulement deux semaines après la fin de la guerre, le 28 juin 1967, Israël avait annexé à Jérusalem-Ouest la majeure partie du territoire de Jérusalem-Est – là où la population était la moins dense, environ 71,2 km² - et déclaré la ville de Jérusalem Unifiée sous souveraineté israélienne, et considéré les propriétaires palestiniens résidents comme citoyens non-nationaux. C'était les premiers pas vers la judaïsation de la ville et un fait accompli imposé. En 1980, Israël déclarait Jérusalem capitale éternelle de l'État d'Israël, un premier pas vers la judaïsation complète de la ville; une usurpation de son histoire et la mort d'un avenir dans la continuité.

Tout cela en dépit de l'accord unanime de la communauté internationale, exprimé par toutes les institutions des Nations-Unies, sur le fait que Jérusalem-Est et les autres territoires occupés en 1967, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, sont des "territoires occupés" relevant de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils, à la préservation de leurs droits, de leurs biens et de leurs terres en temps de guerre.

La résolution 252 de 1968 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies en réponse à l'annexion de Jérusalem-Est déclarait que "toutes les décisions prises et toutes les actions menées à Jérusalem sont illégales et considérées comme nulles et non avenues selon le droit international, dont la confiscation des terres et des immeubles, ainsi que le recensement systématique des habitants de Jérusalem, ou la délivrance de leurs cartes d'identité."

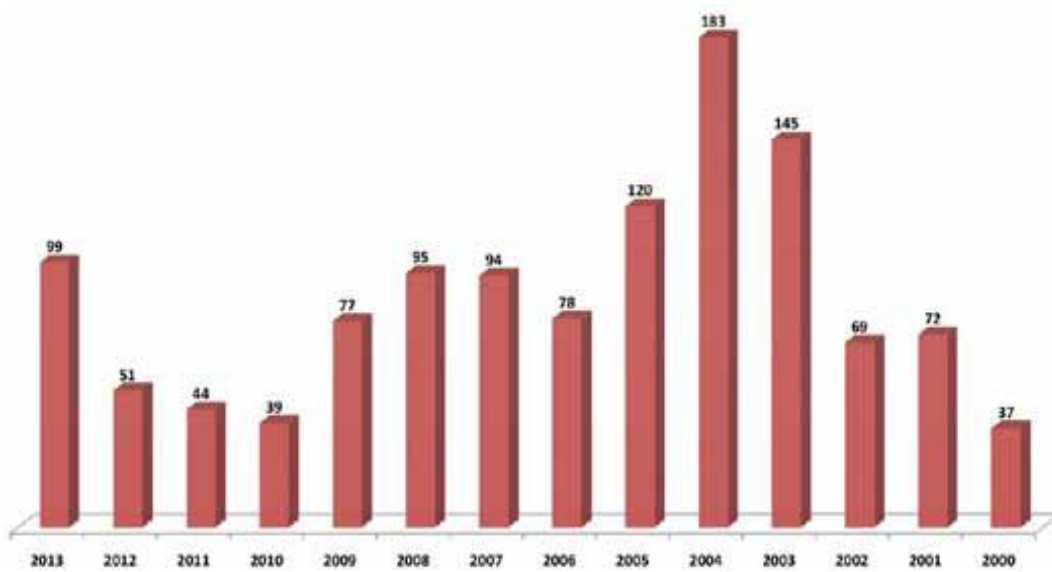
Depuis le début de l'occupation en 1967 l'administration israélienne a usé de tous les moyens pour renforcer son pouvoir sur Jérusalem-Est et changer son caractère musulman et chrétien pour le remplacer par un caractère juif. Réduction des terrains constructibles à la disposition des Palestiniens à moins de 12% de ce qu'ils possédaient, la surface constructible a été réduite à 30% de la surface du terrain, tandis que la municipalité d'occupation prenait le contrôle d'environ 87% des surfaces pour accorder des permis de construire à des colons juifs, leur assurer des services publics et leur accorder des surfaces constructibles jusqu'à 300% de la surface du terrain, faisant passer le nombre de colons juifs à Jérusalem-Est de zéro en 1967 à environ 290 000 juifs en 2012, tandis que le nombre des Palestiniens à Jérusalem, qui était d'environ 100 000 en 1967, passait à 285 000 en 2012.

Lorsque Teddy Kollek, le premier et le plus célèbre maire de Jérusalem, déclarait : "Nous n'avons laissé aucun moyen inemployé pour stopper la construction arabe... et nous n'avons employé aucun moyen pour arrêter la construction juive", c'était comme s'il avait dit simplement : "Nous démolissons les constructions palestiniennes pour n'importe quelle raison, même insignifiante... et nous n'avons pas détruit de constructions juives, mêmes si elles étaient illégales".

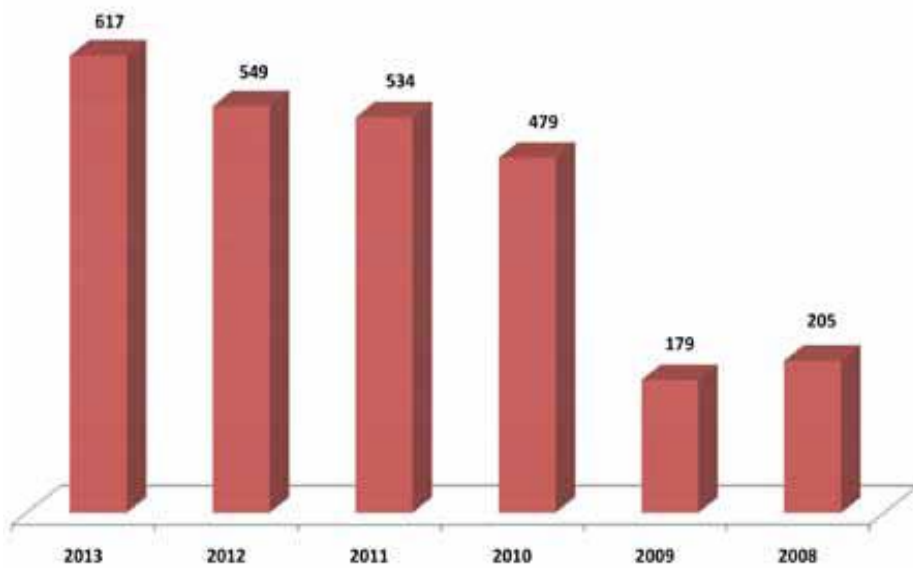
Oui, démolir la construction palestinienne pour un écart mineur par rapport aux plans ou même pour une tentative de rénovation de maison sans permis, mais légitimer les constructions d'une colonie juive et les réenregistrer pour légitimer les violations.



Les diagrammes ci-dessous représentent le nombre de maisons démolies à Jérusalem-Est entre 2000 et 2013.



Maisons démolies à Jérusalem-Est entre 2000 et 2013



Maisons démolies en Cisjordanie y compris Jérusalem-Est entre 2008 et 2013

Le nombre d'unités d'habitation des Palestiniens à Jérusalem, démolies par l'occupation israélienne de 1970 à ce jour est d'environ 3500, entraînant une obligation de changement de résidence pour à peu près 24.000 citoyens, dont la moitié ont été des enfants.

Environ 20 000 habitations palestiniennes de Jérusalem sont menacées de démolition, alors que les Palestiniens auraient besoin d'en construire 50 000 de plus. Dans le même temps l'occupation a construit plus de 45 colonies à Jérusalem et dans les environs ; les colons vivent confortablement dans de vastes bâtiments où ils bénéficient de tous les services dont ils ont besoin, sur des terrains volés à leurs propriétaires à qui il ne reste plus guère d'espace.

La judaïsation se manifeste par des attaques continuelles contre les édifices religieux musulmans et chrétiens ; outre la menace de division de la mosquée Al-Aqsa, les fouilles effectuées autour d'elle et les tunnels creusés en-dessous pourraient conduire à sa démolition. Il y a déjà des projets pour bâtir le Temple et installer en évidence une menora en or à côté, tandis que l'on procède, dans une colonie voisine sur la route de Jéricho, à des essais dans le but de produire le veau sans tâche pour le sacrifice.

Les terres du patriarcat orthodoxe, ainsi que ses biens, sont également menacées pour obtenir la maîtrise de ses propriétés dans la Vieille Ville et autour d'elle; on peut citer comme exemples la tentative d'incendier le monastère de Latroun ainsi que celle de désacraliser l'Église de la Résurrection, le monastère orthodoxe de la Croix, l'Église de la Vierge Marie, Gethsémané, l'Église arménienne ou d'autres encore. On assiste aussi à des attaques et des empiètements sur les terres de Mar Élias au profit d'une occupation juive.

En outre, on essaie d'empêcher les croyants de prier à la mosquée Al-Aqsa ou à l'Église de la Résurrection (le Saint-Sépulcre) même pendant les vacances ou pour les fêtes religieuses – Quelle sorte de prière peut-on effectuer avec un permis et sous les matraques de soldats malveillants ?



Même des cimetières historiques n'ont pas échappé à la démolition, à la profanation et à la confiscation pour construire à leur place des colonies d'occupation.

Cependant les gens de Palestine, chrétiens comme musulmans, sont déterminés à préserver leurs droits dans leur terre et leur ville sainte, parce que ce sont eux qui escaladent les murs pour entrer dans leur ville, qui étendent des tapis sur le sol pour prier et qui sont fiers lorsqu'ils marchent dans les pas du Christ sur leur Via Dolorosa, affirmant par là leur droit à leur terre et leur engagement pour elle.

Centre de Recherche sur la Terre – Société d'Études Arabes – Le Centre de Recherche sur la Terre – LRC – a été créé en 1986 au sein de la Société des Études Arabes. C'est un organisme non-gouvernemental à but non-lucratif. Ses activités couvrent la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est et la Bande de Gaza. En 2002, les autorités israéliennes d'occupation ont fermé le bureau principal de LRC dans la ville occupée de Jérusalem pour une période de 6 mois, renouvelable automatiquement en l'absence de décision contraire. Cependant, à Jérusalem, une équipe de LRC continue à travailler à Jérusalem Est. LRC a aussi des bureaux à Hébron, Ramallah et Naplouse.



Déclaration concernant la démolition d'une propriété du patriarcat à Jérusalem

Par le Patriarche Fouad Twal

“Quant on assiste à une scène douloureuse et bouleversante, on est mécontent et en colère. Il n’y a aucune justification aux démolitions, mais lorsque la municipalité et le gouvernement israéliens procèdent à des démolitions et chassent les gens de leurs foyers, ces pratiques accroissent la haine et mettent en danger l’avenir de la paix. Cette terre appartenait au Patriarcat latin bien avant 1967. Le Patriarcat est en possession des documents officiels et des papiers prouvant qu’il en est propriétaire. Pire encore, la démolition a pris par surprise les locataires réguliers de la propriété, Monsieur Salameh Abu Tarbush et sa famille.

Nous sommes les propriétaires légitimes/légaux, et vous allez entendre notre voix devant tous les gouvernements du monde, et nous allons engager une procédure devant les tribunaux compétents pour réparer cette injustice, pour rétablir la justice et reconstruire cette maison. Notre détermination est totale et nous avons le sentiment d’appartenir à cette terre de nos ancêtres, cette terre sacrée qui est le foyer de notre passé, de notre présent et de notre avenir.”

En novembre 2013, des bulldozers de la municipalité de Jérusalem, accompagnés de forces de sécurité israéliennes, ont démolie cette propriété située sur la route de Jérusalem à Hébron, à proximité du point de contrôle N° 300 au nord. C’était une propriété résidentielle de 140 m² sur laquelle vivaient 14 personnes. Les habitants ont raconté l’expulsion, qui s’est faite aux premières heures du matin, faisant d’eux brusquement des sans-domiciles. Leurs conditions de vie actuelles sont tragiques, dehors, sans abri. La Croix-Rouge leur a fourni des tentes et les aide. La déclaration du Patriarche a été faite lors de sa visite pour examiner la maison démolie.²¹

Le Patriarche Fouad Twal, né le 23 octobre 1940 en Jordanie, est un archevêque palestinien de l’Église catholique romaine, en charge du Patriarcat latin de Jérusalem depuis juin 2008. Twal est aussi le Grand Prieur des Chevaliers de l’Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; il est président de l’Assemblée des Ordinaires catholiques de Terre Sainte.

21 Extrait de “Le Patriarche Twal condamne la démolition israélienne d’une propriété du Patriarcat” <http://en.lpj.org/2013/11/06/> Sa Béatitude le Patriarche Fouad Twal déplore et condamne la démolition israélienne d’une propriété du Patriarcat (29.03.2014).

La situation des Écoles privées à Jérusalem-Est

Entretien avec le Docteur Suleiman Rabadi, Collège des Frères à Jérusalem, conduit par le Docteur Ingeborg Tiemann

Interviewer :

Dr. Suleiman, depuis 2005, vous êtes directeur du Collège des Frères à Jérusalem, qui comprend deux établissements sous une même autorité : une école dans la Vieille Ville de Jérusalem, juste à l'entrée de la Nouvelle Porte, et une autre à Beit Hanina. Vous connaissez parfaitement l'évolution de la situation des écoles privées à Jérusalem-Est à notre époque. Mais d'abord, donnez-nous, s'il-vous-plaît, une idée de votre Collège des Frères à Jérusalem : Combien d'étudiants fréquentent-ils vos établissements, et qui sont-ils ?

Dr. Suleiman Rabadi :

Notre établissement est sous l'autorité des Frères des Écoles chrétiennes, qui gère des écoles et des universités dans le monde entier. Dans nos deux écoles à Jérusalem nous recevons en tout environ 1600 élèves. Il y a douze ans, nous avons commencé à pratiquer la mixité. Maintenant nous avons 30% de filles. Nous avons des élèves de toutes les obédiences chrétiennes ainsi que des élèves musulmans ; un peu plus de la moitié de nos élèves sont musulmans.

Interviewer :

Vous connaissez également très bien la situation des autres écoles privées à Jérusalem-Est puisque vous collaborez avec elles dans un réseau d'établissements scolaires. Combien y a-t-il d'écoles privées à Jérusalem-Est ?

Dr. Suleiman Rabadi :

À Jérusalem-Est, il y a actuellement 26 écoles privées. La plupart d'entre elles furent fondées par des institutions - qui en sont les propriétaires - soit confessionnelles, soit associées à des Églises. Toutes les écoles chrétiennes sont en réseau interconnecté.

Interviewer :

Quels sont les problèmes principaux pour les écoles privées à Jérusalem-Est selon vous ?

Dr. Suleiman Rabadi :

Là, il nous faut d'abord parler de politique. La situation politique nuit aux élèves de toutes les écoles. Le tissu social de Jérusalem-Est et la vie culturelle en sont fortement marqués. Par exemple, les quartiers ne sont plus sûrs pour les enfants ; rares sont ceux qui offrent des aires de jeux sans danger. Il y a de la drogue dans la Vieille Ville, et de la violence. Moi qui ai grandi dans la Vieille Ville, j'ai pu observer combien la vie familiale s'est désintégrée sous les diverses pressions de la situation socio-politique. Il y a un manque de services pour s'attaquer plus efficacement à ces problèmes.

Interviewer :

Comment cela se manifeste-t-il à l'école ?

Dr. Suleiman Rabadi :

Pendant les années où j'ai été Directeur de l'établissement, j'ai été sans cesse témoin d'une diminution et d'un affaiblissement du sens de l'identité palestinienne parmi les élèves. Cela transparait dans des dizaines d'incidents à l'école. Dans notre établissement, nous avons cinq travailleurs sociaux qui soutiennent les élèves chaque fois que c'est nécessaire ou possible, et nous avons huit professeurs d'enseignement spécialisé, travaillant sur les difficultés d'apprentissage. Nous voulons soutenir les enfants autant que nous le pouvons, non seulement en leur enseignant ce dont ils ont besoin pour leur avenir mais aussi socialement parlant. Nous avons différents clubs où les élèves peuvent se rencontrer après les cours et exercer leur créativité en matière de théâtre ou de danse folklorique Dabkeh. Nous invitons d'autres écoles à participer à nos clubs et événements pour que les enfants palestiniens de différents quartiers puissent se connaître. Notre groupe de théâtre se produit en ville parce que nous voulons donner aux enfants le sentiment d'appartenir à la ville, pour qu'ils vivent réellement leur patrimoine culturel en tant que Palestiniens.

Interviewer :

Si je vous comprends bien, en plus d'enseigner, vous-même et votre personnel, vous considérez que l'école a une mission sociale ?

Dr. Suleiman Rabadi :

En effet, la ville s'effondre petit à petit. Impossible de fermer les yeux sur cela. On ne peut pas regarder ces choses et ne rien faire. Donc nous développons nos écoles pour être à la fois des centres communautaires pour nos enfants, pour leurs parents, pour leur voisinage, et pour leur fournir des espaces sûrs pour se rencontrer et y être créatifs.

Interviewer :

Qu'en est-il des enseignants ? Sont-ils aussi affectés par la situation politique ?

Dr. Suleiman Rabadi :

10 à 12% de nos enseignants viennent de Cisjordanie. Il y a toujours la menace que leur permis leur soit retiré pour des raisons politiques. Récemment, nous avons eu un problème : deux nouveaux professeurs ont mis un mois complet pour obtenir leur permis de passer aux points de contrôle - et en conséquence, nous avons dû trouver des remplaçants pour ce mois-là. Il y a toujours la menace qu'un permis ne soit pas renouvelé. Ceci rend la situation potentiellement instable.

Interviewer :

Quels sont vos souhaits pour l'avenir des écoles privées à Jérusalem-Est ?

Dr. Suleiman Rabadi :

Pour parler franchement, notre situation financière est difficile. L'argent qui vient de la municipalité et des droits d'inscription scolaires ne couvre que 85% de nos frais. Beaucoup de parents sont incapables de s'acquitter des frais de scolarité de leurs enfants ; aussi nous avons besoin d'offrir des bourses d'études. Si bien que la situation de nos comptes est toujours déficitaire. Mais que pouvons-nous y faire ? Par exemple, si je décidais de réduire notre personnel au strict minimum, cela économiserait de l'argent mais cela entraînerait aussi de lourdes conséquences : ce serait au préjudice de nos élèves et de la qualité de notre éducation. Je ne veux pas agir ainsi ! Nous essayons de maîtriser ce problème financier par des collectes de fonds. Ainsi, nous livrons un grand combat pour faire ce qu'il y a de mieux pour nos enfants, pour notre ville, et pour nous-mêmes en tant que Palestiniens. Pour répondre à votre question : je souhaite que les Églises nous soutiennent davantage financièrement. Il me semble qu'elles pourraient faire davantage.

Dr. Ingeborg Tiemann, experte auprès des Services pour la Paix civile, mandatée depuis 2005 en Palestine-Israël par AGEH, Cologne (D) ; elle dirige des projets pour les Services pour la Paix civile, en collaboration étroite avec des experts palestiniens à l'Université de Bethléem et dans les écoles chrétiennes de Jérusalem-Est et de Bethléem.

Dr. Suleiman Rabadi, directeur du Collège des Frères depuis 2005, a été professeur d'histoire et de philosophie à l'Université de Bir Zeit de 1983 à 2005.



Situation des écoles municipales à Jérusalem-Est

La situation de l'enseignement à Jérusalem-Est. Combat de résilience et de présence.

Dima Sannan

Article 26 de la Déclaration des Droits de l'Homme :

- (1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert à tous en pleine égalité en fonction de leur mérite.*
- (2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, et aussi compléter les activités des Nations-Unies pour la maintien de la paix.*
- (3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.*

IVème Convention de Genève concernant la protection des personnes civiles en temps de guerre. (12 août 1949)

Extrait de l'article 50 :

La Puissance occupante facilitera, avec le concours des autorités nationales et locales, le bon fonctionnement des établissements consacrés aux soins et à l'éducation des enfants.

Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'identification des enfants et l'enregistrement de leur filiation. Elle ne pourra, en aucun cas, procéder à une modification de leur statut personnel, ni les enrôler dans des formations ou organisations dépendant d'elles.

Si les institutions locales sont défaillantes, la Puissance occupante devra prendre des dispositions pour assurer l'entretien et l'éducation, si possible par des personnes de leurs nationalité, langue et religion, des enfants orphelins ou séparés de leurs parents du fait de la guerre, en l'absence d'un proche parent ou d'un ami qui pourrait y pourvoir.

Une section spéciale du bureau créé en vertu des dispositions de l'art. 136 sera chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour identifier les enfants dont l'identité est incertaine. Les indications que l'on posséderait sur leurs père et mère ou sur d'autres proches parents seront toujours consignées.

La Puissance occupante ne devra pas entraver l'application des mesures préférentielles qui auraient pu être adoptées, avant l'occupation, en faveur des enfants de moins de quinze ans, des femmes enceintes et des mères d'enfants de moins de sept ans, en ce qui concerne la nourriture, les soins médicaux et la protection contre les effets de la guerre.

Depuis l'occupation de Jérusalem en 1967, le dispositif éducatif a, lui aussi, payé son tribut, étant donné la multitude des acteurs qui président au fonctionnement de ce secteur important mais, comme le démontre le présent rapport, la prise en main du système éducatif par les Israéliens est un moyen de plus pour imposer la soumission et pour faire partir de la ville les autochtones, "résidents permanents".

Les quatre types d'écoles qui existent à Jérusalem sont :

- (1) Les écoles relevant du Waqf ou de fondations relevant du Waqf.
[Ndt. *Dictionnaire Larousse: Waqf, mot arabe signifiant legs pieux et désignant des biens inaliénables dont l'usufruit est consacré à une institution religieuse ou d'utilité publique.*]
- (2) Les écoles privées affiliées aux Églises mais qui sont indistinctement au service de l'ensemble de la population.
- (3) Les écoles municipales (sous le contrôle direct de la municipalité de Jérusalem).
- (4) Et des écoles qui sont pratiquement des écoles gouvernementales, soumises à des tentatives d'intégration au système israélien.

Israël poursuit son plan de destruction du secteur éducatif en s'attaquant à trois cibles principales qui sont : (1) les élèves. (2) les enseignants. (3) les programmes.

1- Les élèves :

Les autorités d'occupation font obstacle, de différentes façons, au droit des élèves à une éducation obligatoire, libre et de bonne qualité, contrevenant en cela à toutes les lois et conventions internationales qui garantissent ce droit, tournant le dos aux responsabilités légales qui leur incombent concernant des populations sous occupation.

Priver les élèves d'un accès correct à l'école.

Le Mur de séparation et son extension ont eu pour résultat l'isolation de Jérusalem du reste du pays, de sorte que pas moins de 20% des élèves sont obligés de passer par des barrages, fixes ou temporaires, entraînant des retards en classe ou même parfois la perte de toute une année scolaire, selon l'humeur du soldat en faction qui peut interdire tout accès à Jérusalem.

Priver les élèves d'enseignement dans des locaux appropriés.

Les autorités d'occupation ont réquisitionné des bâtiments scolaires, ordonné la démolition d'écoles et mis en place toute une gamme d'obstacles à l'obtention des permis de construire. Les autorités d'occupation n'ont pas pris en compte l'augmentation naturelle de la population, ce qui entraîne une surpopulation dans les salles de classe qui a eu des effets négatifs sur l'enseignement prodigué par les enseignants, sur la capacité des élèves à assimiler les enseignements, et sur le processus éducatif dans son ensemble. La situation en ce qui concerne les bâtiments scolaires est tragique en raison du manque cruel de locaux adéquats, manque qui s'élève à 1500 salles de classe. La plupart des salles de classe sont des locaux loués dans des immeubles résidentiels et la plupart sont éparpillées dans la ville, au lieu d'être réunies dans un même bâtiment. Tout ceci ne donne pas l'impression que nous sommes dans un milieu d'étude et n'est pas conforme aux règles qui régissent l'enseignement (santé ou conditions psychologiques). Ces locaux de fortune sont dépourvus des divers équipements indispensables comme, par exemple, des cours de récréation, des terrains de sport, des salles de conférences, des labos, bibliothèques, etc...

Priver les élèves du droit d'exprimer leur identité, leur culture, leur patrimoine et leurs pratiques religieuses.

Les autorités israéliennes empêchent les élèves de Jérusalem d'observer des commémorations, et leur interdisent de se rendre au Dôme du Rocher pour y pratiquer leurs rites religieux. Les élèves n'obtiennent pas les autorisations pour le faire.

Les autorités mettent aussi divers obstacles à l'achèvement des études universitaires, et ne reconnaissent pas les diplômes délivrés par les universités de Jérusalem.

2- Les enseignants :

Les autorités d'occupation refusent de donner aux enseignants possédant des pièces d'identité de Cisjordanie les autorisations nécessaires pour entrer à Jérusalem. Elles les retiennent aux postes de contrôle, les arrêtent, les humilient et leur imposent des amendes quand elles les appréhendent et s'ils sont dépourvus des autorisations obligatoires. Elles empêchent même certains d'entre eux de voyager en dehors du pays.

Ces enseignants (qui viennent de Cisjordanie) représentaient 60% du corps enseignant de la Jérusalem arabe jusqu'à l'an 2000 mais aujourd'hui ils ne sont plus que 20%, ce qui a un effet négatif sur la qualité de l'enseignement puisqu'ils sont ceux qui ont le plus d'expérience et de professionnalisme dans les différentes matières.

Il y a un grand défaut de compétence dans le personnel masculin des écoles des fondations du Waqf. Cela se répercute négativement sur le système éducatif et la qualité de l'enseignement. C'est le but recherché par les autorités d'occupation.

3- Les programmes scolaires:

Manuels et activités des élèves.

Les tentatives pour judaïser les programmes n'ont pas cessé depuis l'annexion de Jérusalem en 1967 jusqu'à aujourd'hui. De méchantes campagnes médiatiques contre les programmes palestiniens sont arrivées jusque dans les écoles palestiniennes, pour la première fois en 2000, où la mise en œuvre d'un même enseignement des deux côtés de la nation comportait :

- au fil des ans, les élèves palestiniens se voyaient refusés indépendance et spécificité palestiniennes.
- des stages de formation au cursus scolaire comprenant divers programmes, national, social et "équilibré".
- toute une série de valeurs positives et de principes excluant le racisme, la haine, la violence et la falsification.
- des cours sur la terre, le droit et l'égalité.

Israël accuse les programmes palestiniens d'appeler à la violence et à la haine d'Israël, et de plus en plus de voix internationales demandent que ces programmes soient étudiés et analysés, et l'aide financière de pays donateurs qui finançait l'impression des manuels a été saisie. Une censure stricte du contenu des manuels s'en est suivie, accusant les programmes palestiniens d'entraver le processus de paix.

Israël ré-imprime les manuels palestiniens et en efface tout ce qui a trait à l'appartenance nationale palestinienne.

Effacés les leçons et poèmes, passages, mots, questions et versets du Coran, symboles nationaux et allusions au droit au retour des Palestiniens, aux colonies et à l'installation des colons israéliens en Palestine, aux barrières, au soulèvement de l'"Intifada", aux villages détruits, au sionisme en tant que mouvement politique raciste, au développement de l'esprit de résistance et au Jihad glorifiant le martyr et les prisonniers, la résistance, la loyauté à l'égard de la terre et de la nation, le patriotisme, l'héritage culturel, l'incendie à la mosquée palestinienne Al-Aqsa et l'information sur les grands hommes comme Saladin ou d'autres.

Un livre du professeur Madame Nourit Peled-ElHanan (chercheuse et professeur de psychologie à l'Université hébraïque) intitulé : "La Palestine dans les manuels scolaires israéliens" (2012) dénonce le racisme israélien dans les programmes scolaires. Son livre offre une panoplie détaillée de la discrimination raciale contre les Arabes et les Palestiniens. Après avoir étudié leurs programmes sur une période de treize ans (1996-2009), le Professeur Peled-ElHanan qui est l'inspiratrice du Tribunal Russell pour prouver qu'Israël est un État d'"Apartheid", appelle au boycottage économique, culturel, universitaire.

Israël impose l' "immatriculation" (bagroot) à cinq écoles de Jérusalem occupée en 2013-2014.

Les autorités d'occupation ont acquis la conviction qu'il est difficile de judaïser les programmes d'enseignement palestiniens d'un coup, aussi ont-elles opté pour une approche dérivée en ouvrant des antennes pour enseigner le programme israélien dans cinq écoles de Jérusalem occupée, considérant que ces écoles constituaient le maillon le plus faible puisque le niveau d'enseignement n'y était pas à la hauteur requise.

Obligation de suspendre la Déclaration israélienne d'Indépendance sur les murs des écoles palestiniennes à une place bien en vue : le 17 mars 2011, les écoles de Jérusalem ont reçu une lettre du ministère israélien de l'Education (Département de l'éducation dans le secteur arabe) adressée à tous (les principaux des écoles arabes), les obligeant à accrocher la Déclaration israélienne d'indépendance sur les murs des écoles.

Conclusion

L'état de délabrement de l'enseignement constitue un terrain fertile pour la délinquance juvénile (la jeunesse représente 55% de la population de Jérusalem) et ainsi l'augmentation en proportion de la consommation d'alcool et de drogue puisque Jérusalem a enregistré le plus grand pourcentage au monde avec un chiffre de 7,8% alors que la moyenne mondiale ne dépasse pas 6,2%.

Pour combattre le plan de judaïisation de Jérusalem, un certain nombre de décisions ont été prises par le ministère palestinien pour l'année universitaire 2014-2015, comprenant : la modification des programmes palestiniens pour répondre aux besoins des élèves, l'amélioration du système des examens secondaires généraux, l'acquisition de nouveaux bâtiments scolaires et des dotations nouvelles, la mise en place d'une campagne de sensibilisation aux plans de judaïisation qui visent à un véritable lavage de cerveau des élèves. De sérieux efforts de planification et de coordination dans l'ensemble du réseau de Jérusalem comprendraient l'activation du rôle des médias, l'obtention du soutien des comités de parents d'élèves et le soutien de la Ligue arabe, de l'Organisation de la

Conférence islamique et de tous les pays arabes et de toutes les institutions musulmanes, l'encouragement à la résistance de la société civile de Jérusalem car ils sont le bouclier qui défend le patrimoine religieux, culturel et éducatif. Plus important est l'appel aux institutions internationales et la liaison avec les organisations des droits de l'homme pour dénoncer la violation par Israël des lois et traités internationaux.

Dima SAMMAN.

Madame Dima Samman est poète, et directrice générale en charge de l'Unité des Affaires de Jérusalem au ministère palestinien de l'Education et de l'Enseignement supérieur.



CITATIONS DE SA BÉATITUDE THÉOPHILOS III,

Patriarche de Jérusalem

À propos des attaques « Le prix à payer » de la part de colons israéliens

" Nous faisons continuellement dans notre pays, et surtout à Jérusalem, l'expérience de délits avec des tags « *Le prix à payer* »²². Toutes ces actions sont exécrables, quel que soit leur but, et elles sapent les efforts de tous ceux qui travaillent à la réconciliation et à la paix dans notre pays. Ces actes méprisables, dirigés notamment contre les lieux saints et les cimetières chrétiens, ne sont pas seulement des gestes intolérables de profanation ; ils sont indignes de notre société contemporaine qui doit se construire sur des principes de respect mutuel, de liberté de culte, et de coexistence pacifique. "

Respect des pèlerins et de leurs droits (internationalement et localement)

" Aujourd'hui plus que jamais Jérusalem et la Terre Sainte sont la destination de beaucoup de personnes. Nous accueillons chaleureusement les pèlerins de toutes religions et traditions religieuses. La Terre Sainte continue d'exercer une énorme influence sur l'âme humaine. C'est ce seul élément qui nous fait donner à l'intégrité de Jérusalem, de la Terre Sainte et des Lieux-Saints une importance majeure. À cet égard, nous qui vivons ici avons le privilège de faire partie de cet héritage unique, multiculturel et multiethnique. "

Liberté de culte

" Il nous est demandé à tous de prendre des mesures nouvelles pour assurer la sécurité et le bien-être à la fois des pèlerins et des membres de nos communautés, tout comme d'assurer leurs droits et privilèges qui sont reconnus par notre sainte histoire commune. Nous devons être particulièrement attentifs à cela au cours des festivités religieuses pour que les pèlerins puissent avoir accès aux Lieux Saints et puissent participer aux célébrations. Afin d'éviter que se renouvellent les erreurs d'expériences amères dans le passé, on peut faire davantage à la fois pour faciliter l'accès aux Lieux Saints des pèlerins venant de loin comme pour ceux qui viennent de nos communautés locales, et pour approfondir notre engagement en faveur de la valeur démocratique de la liberté de culte. Ces grandes manifestations religieuses sont le meilleur moyen de construire la paix et d'éradiquer les préjugés. "

22 La " Politique du Price Tag " est à l'origine, est le nom donné à des " actes de violence faits au hasard à l'encontre de la population palestinienne et des forces de sécurité israélienne " par des jeunes colons israéliens fondamentalistes qui, selon le New York Times, " exigent un prix à payer par les habitants palestiniens ou les forces de sécurité israéliennes pour toute action opérée contre leur projet de colonie ". Au cours de ces dernières années (2012-2013), des douzaines de telles attaques ont visé des sites chrétiens ou la communauté chrétienne à Jérusalem. http://en.wikipedia.org/wiki/Price_tag_policy (19.02.2014).

Engagement de l'Église pour le ministère

" Nous devons garantir la nature et la mission fondamentale des Lieux Saints, et nous devons nous mettre à leur service. Les Lieux Saints ne sont ni des attractions pour touristes ni des sujets de recherches archéologiques. Ils sont d'abord et principalement des expressions matérielles de la rencontre entre Dieu et les êtres humains, et des signes de notre histoire sainte, si bien qu'ils sont toujours en premier chef des lieux de culte qui réunissent des gens dans ce but. Notre devoir commun, comme responsables religieux et politiques, est de maintenir le véritable caractère de nos Lieux Saints, afin que tous puissent s'abreuver à leurs sources spirituelles profondes. "

Patriarche Théophilos III de Jérusalem

Le Patriarche Théophilos III de Jérusalem est né en 1952. Il est l'actuel Patriarche de l'Église orthodoxe de Jérusalem, avec le titre de " Patriarche de la Sainte Cité de Jérusalem et de toute la Palestine ".



PÂQUES

Les 14 Stations du Chemin de Croix.

Yusef Daher

Vendredi-Saint 2013. Ici nous l'appelons le Grand-Vendredi.

Je me suis réveillé. J'ai préparé mes enfants afin qu'ils puissent se rendre avec leurs amis et leur groupe de jeunes à la procession du Chemin de Croix, dans la Vieille Ville de Jérusalem. Ma femme qui s'était absentée pendant trois jours, s'occupait de préparer le repas pour la fête. Elle n'avait pas goûté de viande pendant les quarante jours du Carême.

J'étais en train d'hésiter entre descendre dans les vieilles rues de la Via Dolorosa et rester à la maison pour regarder la procession par le satellite à Télé-Lumière. Mais j'ai compris que j'étais en train de me mentir à moi-même. J'hésitais à aller là-bas et à me frayer un chemin jusqu'à la procession et au Saint Sépulcre, comme je le faisais tous les ans.

Puis j'ai dû l'admettre : J'en avais ras le bol d'affronter l'occupation et ses trop nombreux barrages pendant ces jours de fête ! Soudain l'agonie de mon Seigneur Jésus sur son chemin de croix s'est imposée à moi et m'a dit : Va et fais quelques stations avec lui. C'est le jour, c'est le Grand Vendredi.

J'ai pris ma femme et Zeina, ma fille de 3 ans, et j'ai quitté la maison. Au premier barrage, dans le quartier chrétien, un policier des frontières m'a dit de m'en aller et d'essayer de passer par d'autres rues. Je lui ai répondu que je n'irai pas ailleurs parce que je connais très bien ma ville et que je sais que je ne pourrai pas passer par un autre barrage. Le policier s'énerva, et moi aussi. Nous criions et nos bras s'entrechoquaient, alors que ma fille Zeina était toujours dans mes bras. Des amis d'un magasin de souvenirs tout proche arrivèrent et me retirèrent de ce combat. Deux autres policiers firent de même avec leur collègue.

Un peu plus tard, après l'incident, nous avons réussi à reprendre cette même rue et à passer par le barrage. Nous sommes juste passés par l'une des boutiques. Et de là, nous sommes allés à l'Église du Saint-Sépulcre et nous avons vu que sur la grande place une trentaine de policiers conduisaient les touristes pour entrer et sortir de l'église, à travers des barricades.

Bientôt la procession arriva sur la grande place. La Custode de la Terre-Sainte et les Pères franciscains pénétrèrent ensemble dans l'église. Puis une petite croix et une grande croix portées par des fidèles catholiques locaux furent aussi introduites dans l'église. Mais je remarquais, comme les autres, que ce n'était pas encore fini. Le reste de la communauté et mes autres enfants n'étaient pas encore arrivés.

Nous nous sommes aperçus que des policiers empêchaient les gens de la ville d'entrer sur la grande place à partir de la rue Mouristan. Cela s'était déjà produit l'année précédente, et d'autres années avant déjà. Les gens ne purent bouger pendant 10 minutes environ, alors que l'ensemble de la procession était pratiquement déjà dans l'église. Seuls les touristes pouvaient entrer et sortir.

Les jeunes chrétiens palestiniens ne purent supporter davantage cette situation. Une fille entra furtivement. C'était ma fille, Muna, (16 ans). Son amie Lara fut attrapée et battue par les policiers. Alors tout le monde passa en masse à travers la barrière, en la débordant. Alors que la foule courait jusqu'à l'église, un jeune homme restait toujours entre les mains de la police. Il s'appelait Tamer Tams, âgé de 20 ans. Son arrestation s'est prolongée durant quelques heures.

Tel est notre chemin de croix, chaque année. 14 stations. Avec ceci, je voudrais remercier tous ceux qui marchent avec nous sur la route de notre vie sous occupation. Certains marchent avec nous pendant quelques stations, d'autres font tout le chemin avec nous. Merci à tous, et Joyeuses Pâques à vous tous, à vos familles et à ceux que vous aimez.

Yusef Daher est né à Jérusalem en 1966. Il est actuellement le Secrétaire exécutif du Centre inter-Églises de Jérusalem, avec les responsables des diverses Églises de Jérusalem et en collaboration avec le Conseil Œcuménique des Églises et le Conseil des Églises du Moyen-Orient. Il n'est pas seulement l'auteur de nombreux articles sur les chrétiens palestiniens et sur Jérusalem, mais aussi l'un des auteurs du document Kairos-Palestine.

" La liberté religieuse elle-même, à savoir la liberté d'accès aux lieux saints, devient limitée, sous prétexte de sécurité. Les lieux saints de Jérusalem sont inaccessibles à un grand nombre de chrétiens et de musulmans de la Cisjordanie et de Gaza. Les gens de Jérusalem eux-mêmes ne peuvent accéder à leurs lieux saints certains jours de fêtes, de même que certains de nos prêtres arabes ne peuvent entrer à Jérusalem sans difficultés. "

(Document Kairos-Palestine, chapitre 1,1,5)

Cérémonie d'un miracle

Dr John Tleel

On a toujours su, depuis des temps immémoriaux et encore aujourd'hui, en 2014, que le Saint-Feu est unique au monde. Le Samedi Saint, l'apparition de la Sainte Lumière du Saint-Sépulcre de Jérusalem a toujours été et est toujours un mystère. Interprétations et explications, croyances et fantaisies continuent d'occuper les esprits des gens simples tout comme les grands esprits de toutes les époques.

La cérémonie est enrichie de plusieurs éléments extrêmement symboliques et historiques. Elle suscite une atmosphère d'un très haut niveau religieux et d'une qualité émotionnelle et humaine unique. Je me borne à me concentrer sur ma personne, sur ma conviction profonde, sur ce moment unique où la terre rencontre le ciel, une fois par an seulement.

Selon la tradition orthodoxe grecque officielle et historique de la Sainte Lumière, après les trois litanies traditionnelles du Patriarche, dans la Rotonde autour du Saint Édicule, ses portes précédemment scellées sont ouvertes. Alors, dépouillé de ses vêtements de cérémonie, le Patriarche y entre en apportant quatre lots de cierges neufs dont deux dans des étuis en argent spécialement confectionnés. Les portes de l'Édicule sont fermées et le Patriarche entre dans la Sainte Chambre du Tombeau. L'Église est dans une totale obscurité, Jérusalem est dans le noir, le monde est dans le noir. Le Patriarche s'agenouille et prie devant le Saint Tombeau vide du Christ. Tout ceci constitue une cérémonie de grande signification et de grande importance religieuse pour les chrétiens orthodoxes grecs, la veille du dimanche de l'*Anastase*, de la Résurrection. Sans cette cérémonie de la Sainte Lumière, Jérusalem serait une ville comme les autres dans le monde.

Jamais, en 2000 ans d'histoire de l'Église à Jérusalem, pour autant que je sache, l'Église de la Résurrection, la Mère de toutes les Églises, ne s'est détournée de la Cérémonie (Τελετή) du *Hagion Phos*, la Sainte Lumière.

Mais la Sainte-Lumière (ou Feu) devient un miracle, un grand miracle, quand elle émerge après la prière thaumaturge (ndt. : miraculeuse), après qu'elle a été vue, bien vue et attestée par la foule. Alors le Patriarche sort de l'Édicule en serrant dans ses mains deux lots de cierges allumés, il brandit ces cierges et bénit la foule. Ensuite les cloches du Saint-Sépulcre commencent à sonner pour annoncer la Bonne Nouvelle. Il y a eu un moment où la Sainte Lumière semblait presque ne pas réussir à se montrer. Encore aujourd'hui la foule attend avec angoisse, attend impatiemment que le moment arrive. Une minute, deux minutes, c'est long. Et tous sont soulagés, rendent grâce à Dieu, et sont pressés d'avoir leur cierge allumé, d'être bénis, d'obtenir une Autre Lumière que toutes celles qui éclairent notre région instable, en proie aux difficultés, et le monde contemporain, pour aller vers leurs maisons, leurs magasins, leurs villes et leurs cités, vers les pays de la région ou d'autres plus éloignés. Les Scouts chré-

tiens palestiniens, garçons et filles, sont prêts à défiler avec tambours et cornemuses, brandissant fièrement leurs énormes lots de cierges allumés au Saint-Feu. Et, se répandant dans les rues de la Vieille Ville et alentour, un joyeux chahut atteint son plus haut niveau.

C'est un don du ciel pour Jérusalem, la ville la plus sainte du monde, et particulièrement pour ses habitants, sans distinction de croyances. Tout d'un coup une modeste cérémonie se transforme en miracle. Joie, exaltation, extases, voix de la foule, déferlement instantané et spontané de flammes, fumée, sûreté humainement inconcevable des cierges qui ne provoquent jamais d'incendie, même lorsque l'Église du Saint-Sépulcre fut transformée en une véritable forêt pour des raisons ou prétextes de consolidation, pendant le Mandat britannique, ni aucun accident quand l'église est pleine à craquer de visiteurs locaux et de pèlerins.

Au nom de notre histoire palestinienne et du contexte général actuel, le présent qui reste soumis à des conditions anormales, avec la quasi profanation de la Vieille Ville, surtout le jour du Samedi Saint, doit prendre fin en faveur de la paix.

" Heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru. "

Heureux sont ceux qui ont vu et qui ont toujours cru.

Heureux aussi tous ceux qui ont vu ou n'ont pas vu et qui, consciemment ou non, délibérément ou non, ont cru ou n'ont pas cru.

Dr John N. Tleel

Dr John Tleel est né en 1928. En 1945, il a été diplômé du Lycée classique grec orthodoxe Saint-Dimitrios, dans la Vieille Ville. Il est devenu Docteur en chirurgie dentaire à la Faculté française de Beyrouth, en 1949. C'est un Palestinien devenu réfugié, habitant juste au coin extérieur de la Nouvelle Porte, dans la Vieille Ville. Il est l'auteur de " Je suis Jérusalem ", 2000, 2007.



KAIROS PALESTINE

Un Moment de Vérité

Bethléem Palestine
c/o Dar Annadwa
P.O.Box 162
Tél. : +972 2 277 0047
Fax : +972 2 277 0048
Site Web : www.kairospalestine.ps
www.facebook.com/kairospalestine

Kairos Palestine est un groupe de chrétiens palestiniens qui ont rédigé " Un Moment de Vérité " - Parole de Palestiniens chrétiens adressée au monde sur l'occupation de la Palestine, une expression " de foi, d'espérance et d'amour venue du cœur de la souffrance palestinienne ", et un appel à la solidarité pour mettre fin à six décennies d'oppression. Le document a été publié en décembre 2009.

Recommandations pour l'avenir

- **Prier pour la justice dans la région.**
- **Prendre conscience des causes profondes du conflit, des droits des Palestiniens, et de la nécessité d'élaborer une vision politique fondée sur le droit en vue de faire la paix. Étudier et former les autres au sujet du système israélien d'occupation qui s'oppose à l'autodétermination du peuple palestinien et qui constitue le fondement profond de la politique systématique et à long terme d'Israël en vue du transfert obligatoire de population, et aussi chercher à corriger les préjugés faux et malfaisants sur la réalité palestinienne.**
- **Encourager votre communauté à s'engager dans des mesures concrètes de solidarité avec le peuple palestinien, et dans des initiatives concrètes pour la paix dans la justice. Rejoindre la Campagne mondiale de Boycottage, Désinvestissement et Sanctions (BDS), et entreprendre des actions politiques pour faire pression sur Israël et d'autres décideurs, jusqu'à ce qu'ils respectent leurs obligations envers le peuple palestinien, y compris les réfugiés. De même, pousser les communautés auxquelles vous appartenez (ecclésiales, académiques, monde des affaires, ou autres) à soutenir la campagne BDS en se retirant des sociétés qui soutiennent directement ou indirectement l'occupation israélienne illégale.**
- **Accroître un travail communautaire de plaidoyer qui intensifie la pression publique afin qu'Israël applique le droit international. Églises, organisations ecclésiastiques et société civile, surtout les organisations de défense des droits de l'homme et d'experts juridiques, devraient poursuivre leurs efforts d'investigations et de poursuites judiciaires envers les auteurs de crimes internationaux et envers d'autres complicités individuelles ou institutionnelles. Défendre l'application des principes juridiques internationaux et la mise en place de mécanismes solides, afin qu'Israël se conforme au droit international.**
- **Veiller à ce que des Israéliens suspectés de crimes internationaux aient à rendre des comptes devant des Cours de justice nationales. Les États signataires de la Quatrième Convention de Genève ont l'obligation légale d'enquêter et de poursuivre les auteurs de crimes de guerre sur le territoire de leur juridiction.**





Photos offertes gracieusement

Pages 14, 27, 29, 30, 34, 49 - Martha Tonserm.

Page 26 - Centre de Recherche sur la Terre.

Pages 39, 41, 48 - IDEAS.

Mise en page et conception par **IDEAS**.

Un moment de vérité

**Une parole de foi,
d'espérance et d'amour
venue du cœur de la
souffrance palestinienne**

KAIROS PALESTINE
Un Moment de vérité

www.kairospalestine.ps

